

AVRIL 2021

PLUHERLIN

BULLETIN D'INFORMATIONS

www.pluherlin.questembert-communaute.fr



Sommaire

Pages

3 à 4 Le Mot de Maire

4 État Civil 2020

5 à 11 Entre deux bulletins

- Adhésion au SIAEP de la Région de Questembert
- Restauration Scolaire: Cantine fin contrat CONVIVIO
- Nouveaux Agents
- Travaux de Voirie
- Budget Participatif 2021
- Boîte à idées
- Contributions Population suite consultation
- Manœuvres Militaires
- Médiathèque

12 à 15 Finances

- Finances 2020-2021
- Subventions
- Aide aux écoles
- Cotisations

16 La commune au fil des jours

- Urbanisme 2020

17 à 27 Associations

- École Saint Gentien
- A.P.E.L. École Saint Gentien
- École Publique Sylvain Pradeau
- Club des aînés
- ACSPP et Comité de la Fête du Pain
- Entente Saint Marc - Chapelle de Cartudo
- La Société de Chasse
- La Gentienne
- La Roue Pluherloise
- Action écocitoyenne de Ramassage des déchets
- Planning Familial 56
- École de Musique de MALANSAC
- ENVOL 56

28 à 38 Informations diverses

- Recensement Citoyen
- Le Point Accueil Écoute Jeunes
- L'Énergie: les aides et conseils
- Pluherlin et ses Richesses Naturelles
- Focus Haies
- Vivre Ensemble
- Réglementation de l'emploi du feu
- Agriculture Zoom printemps
- Laboratoire d'expérimentation « L'Éclate »
- Élections départementales et régionales
- Vous recherchez un logement à louer
- La création du Comité consultatif...
- Lutte contre le frelon asiatique
- Pluherlin au fil du temps (1)

39 Lieux de Souvenir

- Une place du Souvenir bien vide
- La grande métairie fait peau neuve...

Directeur de la publication:

Jean-Pierre GALUDEC

Création et Impression:

Groupe IMPRIGRAPH

Crédits photos:

Michel LE GOFF (dons), Mairie et Freepik.com

Dépôt légal: N° 1894

Informations pratiques

HORAIRES DE LA MAIRIE	Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 8 h 30 à 12 heures. Téléphone: 02 97 43 31 35 / E-mail: pluherlin@wanadoo.fr
HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE	Numéro d'astreinte téléphonique du week-end: 07 87 49 25 29 à utiliser en cas d'urgence extrême Mardi et vendredi: 16 h 00 - 18 h 00 Mercredi: 10 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 30 Samedi: 10 h 00 - 12 h 00 Téléphone: 02 97 43 37 41 E-mail: mediatheque.pluherlin@orange.fr
ASSISTANTE SOCIALE	Madame DENTE, assistante sociale peut vous recevoir sur rendez-vous en mairie en téléphonant au 02 97 61 44 24

Déchetterie de L'Épine à LIMERZEL - Tél.: 02 97 66 13 11

Déchetterie de Kervault à QUESTEMBERT - Tél.: 02 97 26 12 08

	Période hivernale (8 mois) Du 1 ^{er} octobre au 31 mai		Période estivale (4 mois) Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	
	L'ÉPINE	KERVAULT	L'ÉPINE	KERVAULT
Lundi	Fermée 13 h 30 - 17 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	Fermée 13 h 30 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mardi	Fermée	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	Fermée	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	Fermée 13 h 30 - 17 h 30
Judi	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00	Fermée 13 h 30 - 17 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	Fermée 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 18 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 18 h 00
Samedi	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 18 h 00	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 18 h 00

Aire de stockage des déchets inertes (gravats) à la déchetterie de L'Épine à LIMERZEL :

L'aire de stockage des gravats est désormais gardiennée et accessible aux horaires indiqués ci-dessous:

Lundi - Mercredi - Jeudi: 13 h 30 - 17 h 00

Vendredi: 13 h 30 - 17 h 30 / Samedi: 9 h 00 - 12 h 00

**Le Service Déchets à Questembert Communauté
est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30**



**JEAN-PIERRE
GALUDEC**

PLUHERLINOISES, PLUHERLINOIS,

Nous vivons depuis plus d'une année, une situation où nos quotidiens et nos certitudes ont été malmenés. Qui parmi nous, imaginait qu'une année plus tard, nous serions toujours sous la menace de ce fichu virus.

Cette crise sanitaire, inédite dans notre histoire récente, après nous avoir surpris, a rapidement mis à mal nos relations sociales, fragilisé beaucoup d'activités économiques et enfin fait réfléchir à nos priorités.

Les questions de génération sont apparues mettant en évidence de grosses différences de perception de la pandémie et surtout de ses conséquences, entre jeunes et moins jeunes. Celles aussi autour de la valeur du travail et des missions prises en charge pour assurer la continuité des services de soins et de notre économie. Car si la place des soignants et leur implication dans cette crise, ont été prises en compte, celui des travailleurs dits de la 2^e ligne, tarde-lui à être reconnu.

Au fil des semaines, nous nous organisons au rythme des déclarations de nos gouvernants. La plupart d'entre nous, faisons les efforts nécessaires et nous adaptons aux contraintes imposées.

Avec l'arrivée des beaux jours et l'accélération de la campagne de vaccination, il nous tarde de voir ces obligations s'alléger, et grâce à cela, la reprise de nos activités sociales.

En ce qui concerne la commune, les dossiers en cours sont nombreux et pour une partie d'entre eux, devraient aboutir dans les toutes prochaines semaines. C'est le cas de la rénovation des vestiaires foot pour lesquels l'appel d'offres a été lancé fin mars pour un démarrage du chantier espéré avant l'été.

Les travaux de la fibre suivent également leur cours et les échéances de commercialisation sont confirmées dans la 2^e moitié de l'année 2021 pour 98 % des foyers du territoire communal. Les 9 villages situés à l'extrême

nord et tout à l'ouest, seront desservis après les travaux de la prochaine tranche. Avec ce chantier, la mise en place des adresses dans tous les villages de la commune a été finalisée. La commission qui a œuvré, a procédé à de nombreux arbitrages quant à l'orthographe des noms de villages et la numérotation de chaque habitation.

Un travail qui paraît facile mais qui a mis en évidence les différences existantes sur les appellations locales. Notre commune figure au cadastre napoléonien qui a proposé dès le milieu du XIX^e siècle, une orthographe pour beaucoup de nos villages. Les années passant, des habitudes ont été prises et aujourd'hui, pour certains villages, 2 voire 3 ou 4 orthographe coexistent. Je compte sur votre compréhension car il a fallu trancher et peut-être, décevoir sur ce sujet, certains d'entre vous. Pour la numérotation des maisons, elle a été appliquée selon la configuration de celui-ci à savoir, l'existence de routes traversantes ou en impasse.

La remontée des informations auprès des services d'État, Poste et secours ainsi que la mise à jour de la cartographie seront effectuées d'ici l'été. La communication et la distribution des nouvelles adresses seront, elles, organisées en mairie par village dans les prochaines semaines.

Vous trouverez plus loin dans ce bulletin, les observations portées par quelques habitants lors de la consultation autour de la sécurisation de la circulation dans le bourg. Cette situation illustre bien le fait qu'à partir d'une problématique qui paraît simple au départ, il existe de nombreux avis, parfois contradictoires. La commission s'est emparée de ces éléments et va travailler pour une mise en œuvre de plusieurs de ces propositions, d'abord à titre d'essai sur quelques semaines, pour en vérifier l'efficacité. Les travaux définitifs seront programmés plus tard dans l'année.

Le conseil souhaitait susciter la prise d'initiatives par la population Pluherlinoise. Pour cela, il a voté une ligne de trésorerie baptisée « budget participatif ». Les conditions et les modalités concernant cette opération, sont présentées aussi un peu plus loin dans ce bulletin.

Enfin, la commune va acquérir une parcelle de terrain de 1,6 ha située un peu en contrebas du lotissement du Champ de l'étang. Ce terrain accessible par un chemin communal, à proximité immédiate du bourg va permettre d'initier plusieurs opérations pour lesquelles les associations et la population seront également associées. Des idées comme un espace public paysager, de verger partagé ou autre projet permettant de valoriser ce site afin de le mettre à disposition de tous, seront les bienvenues.

Le mot du Maire

Deux remarques pour terminer ce petit mot.

Un grand bravo à l'association des cyclos de Pluherlin pour leur initiative de ramasser les déchets le long de nos routes communales. Drôle de réflexe que de se débarrasser de sa canette de bière ou de soda par la fenêtre de son véhicule!

Autres habitudes prises par certains de nos concitoyens, le dépôt sauvage ou le brûlage de déchets. Les promeneurs, les dernières semaines, ont signalé leur présence le long de plusieurs chemins. Si ces chemins sont communaux, ce n'est pas le cas de la plupart des terrains attenants qui appartiennent à des privés qui doivent du coup s'en débarrasser. On y trouve au mieux des déchets de tailles de haies, au pire des gravats de chantier. La déchetterie de l'Épine n'est qu'à quelques kilomètres de nos maisons, si nous sommes dans l'impossibilité de les stocker, faisons donc l'effort d'aller y déposer nos déchets. Quant aux feux, sauf dérogation qui concerne

le monde agricole, ils sont tout simplement interdits. Les autorités préfectorales nous indiquent d'ailleurs, qu'elles vont renforcer les contrôles.

Je termine par un souhait, celui de pouvoir rapidement retrouver notre vie d'avant. Celle qui nous permettait de passer du temps à discuter avec nos voisins au comptoir d'un café ou dans un commerce, de passer une soirée entre amis à la terrasse d'un restaurant ou encore encourager nos jeunes sur les terrains de sport le week-end. J'espère donc que mon message dans le prochain bulletin relatera à nouveau ces gestes simples qui donnent aussi du sens à notre vie.

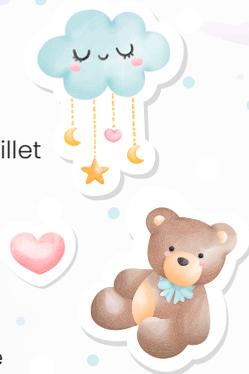
Bonne lecture et prenez soin de vous.

Jean-Pierre GALUDEC

État Civil 2020

NAISSANCES

1. BRAUD Pierre, né le 07 décembre 2019
2. HOËLLARD Angèle, née le 17 décembre 2019
3. VANDEN HAUWE Nina, née le 28 décembre 2019
4. BOMPY Basile, né le 19 janvier
5. Adèle BURBAN, née le 11 février
6. HOUGET Agathe, née le 05 avril
7. BRETAUDEAU Lucas, né le 19 mai
8. LE PIOLET VILLENEUVE Maden, né le 10 juillet
9. ALLARD Mewen, né le 12 août
10. MEVEL Thomas, né le 16 septembre
11. MEVEL Raphaël, né le 16 septembre
12. LE BIHAN Amaël, né le 09 octobre
13. MAHE Tylío, né le 26 novembre
14. SOUDAN Ketsana, née le 30 décembre



MARIAGES

1. Timothée HAENTJENS et Valentine de PERCIN, mariés le 10 juillet
2. Élodie PROVOST et Mickaël LE GARNEC, mariés le 08 août
3. Brice LEMASSON et Nelly REVERDY, mariés le 29 août

DÉCÈS

1. JOSSO Marie-Hélène Épouse ROSE, Bon Réconfort, décédée le 31 décembre 2019
2. LE NORMAND Thérèse Veuve LANOË, Le Pont d'Arz, décédée le 11 mars
3. DANET Marie Épouse LE MÉNELEC, 2 Place Saint Gentien, décédée le 22 mars
4. MARTIN Marie, La Regobe, décédée le 08 avril
5. LABAS André, Les Herbinas, décédé le 19 avril
6. DAGOBERT Jean-Yves, Le Pont d'Arz, décédé le 27 mai
7. CRÔNIER Jean, 13 Rue de Tournebride, décédé le 15 septembre
8. PROVOST Albertine Veuve HAUROGNÉ, Quénelet, décédée le 18 septembre
9. ÉVAIN Albert, Chez les Dubois, décédé le 1^{er} novembre
10. LABAS Gilbert, Les Herbinas, décédé le 03 novembre
11. POSSÉMÉ Michel, Les Bois, décédé le 03 novembre
12. BLATCHÉ Michèle, La Prince Coquette, décédée le 23 décembre
13. BÉGO Eugénie Veuve DANILO, Place du Patillet, décédée le 30 décembre



ADHÉSION AU SIAEP DE LA RÉGION DE QUESTEMBERG

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Commune de PLUHERLIN a transféré les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Région de QUESTEMBERG (SIAEP)

Qu'est-ce que cela change pour vous ?

• EAU POTABLE

L'exploitation de ce service reste confiée à la société SAUR en vertu d'un contrat de délégation de service public en cours jusqu'au 31/12/2022. Pour toutes demandes, merci de contacter la SAUR au 02 56 56 20 00. Pour les urgences techniques et dépannage 24h/24 7j/7, merci de contacter le 02 56 56 20 09.

• ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'exploitation de ce service reste confiée à la société SAUR en vertu d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 31/12/2027. C'est donc toujours la SAUR qui est compétente pour les contrôles (du branchement eaux usées une fois le raccordement effectué, en cas de vente de la maison...). Pour toutes demandes, merci de contacter la SAUR au 02 56 56 20 00. Pour les urgences techniques et dépannage 24h/24 7j/7, merci de contacter le 02 56 56 20 09.

• ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service est désormais géré en régie par le SIAEP de la région de Questembert. Pour toutes demandes (demande relative au contrôle, à la construction, la réhabilitation ou l'entretien de votre système d'assainissement non collectif), merci de contacter le SIAEP par téléphone (02 97 26 04 28) ou par courriel (spanc.questembert@orange.fr).



Cette adhésion a entraîné une adaptation de la redevance assainissement 2021

Votre facture d'eau et d'assainissement va subir quelques modifications ayant pour but de faire converger les tarifs de PLUHERLIN vers ceux du SIAEP. Ainsi, le prix de l'abonnement diminue et le prix de m³ augmente. Les tarifs votés ci-dessous correspondent à une augmentation d'environ 5 à 6 % de la redevance pour les usagers.

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Abonnement	31,00 €	21,64 €
Part communale 0 à 30 m ³	0,130 €	0,50 €
Part communale + de 30 m ³	1,500 €	1,70 €

Le taux de la taxe d'aménagement a aussi été adapté à cette nouvelle situation

(Rappel : une taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager)

Le Conseil Municipal a donc décidé d'appliquer un taux unique sur tout le territoire communal de 1.5 % et de maintenir l'exonération de la part communale de cette taxe pour les abris de jardins soumis à DP. Le SIAEP, quant à lui, perçoit la participation pour le financement de l'assainissement collectif qui est en 2021 pour une construction nouvelle de 1700 €.

Les locaux du SIAEP se situent près de Questembert Communauté: 16 Avenue de la Gare 56230 QUESTEMBERG Tél.: 02-97-26-04-28; Vous pouvez également vous rendre sur le site www.siaep-region-questembert.fr pour toutes informations.

RESTAURATION SCOLAIRE : FIN DU CONTRAT DE PRESTATION AVEC CONVIVIO EN JUILLET 2021

Le contrat de prestation avec CONVIVIO, qui livre les repas en liaison chaude à la cantine de PLUHERLIN (environ 85 repas / jour), s'achève en fin d'année scolaire 2020-2021

La question de la relance d'un appel d'offres se pose afin de choisir un nouveau prestataire à compter de la rentrée 2021-2022. Dans le cadre de cette démarche, les Communes de PLUHERLIN et SAINT GRAVÉ ont décidé de s'associer.

Le futur prestataire devra respecter la loi EGALIM (Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Cette loi prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les cantines scolaires servent au moins 50 % d'aliments de qualité et 20 % de produits bio ou en conversion.

Dans ce cadre, il a été pris attache auprès du groupement des agriculteurs bio du Morbihan (GAB 56) pour savoir si une mission d'accompagnement et de conseil pouvait être envisagée pour, notamment, la rédaction de l'appel d'offres. C'est effectivement possible. Par ailleurs, le plan « France relance » prévoit une ligne spécifique pour le soutien aux cantines scolaires des petites communes. PLUHERLIN pourrait y prétendre pour la mission de conseil que pourrait lui fournir le GAB 56. Dans ce cas de figure, la prise en charge de la prestation du GAB 56 pourrait être de 100 %.

La commission restauration scolaire travaille avec GAB56 pour la rédaction du cahier des charges, afin de répondre à l'appel d'offres pour la rentrée de septembre 2021.

DE NOUVEAUX AGENTS À LA MAIRIE

Les effectifs municipaux vont connaître en ce début 2021, quelques modifications. Il nous faut en effet, nous adapter d'une part, à l'augmentation de la population et d'autre part à l'évolution de la réglementation.

Les évolutions ont été nombreuses durant ces 20 dernières années et, pour la plupart d'entre elles, elles se sont traduites par une augmentation de la charge de travail.

Du côté des services techniques, trois agents assurent les travaux et l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts ainsi que de la voirie. Fabien Morisseau a par choix personnel, décidé à l'automne dernier, de quitter son poste. C'est Olivier Chotard qui a été recruté pour le remplacer. Après une période d'essai, il intègre officiellement nos services techniques à partir du 1^{er} mai. Les services administratifs de Pluherlin fonctionnent quant à eux avec 2 agents depuis 2003 à temps plein. Depuis, la population a considérablement augmenté passant de 1123 habitants au début des années 2000 à 1555 aujourd'hui.

La gestion de la garderie et de la cantine, un temps réalisée par l'OGEC, est désormais municipale. Les démarches liées à l'urbanisme, à l'état civil sont également en nette augmentation. La gestion de nos nombreuses salles pour les utilisations par les associations et/ou les particuliers augmentent également.

Par ailleurs, aujourd'hui, on pourrait croire que l'arrivée du numérique en mairie allège la charge de travail. C'est presque le contraire car en plus de la dématérialisation des démarches, le montage de dossier se complexifie. Les appels à projets sont de plus en plus nombreux et nécessitent non seulement une veille permanente mais aussi la capacité de répondre rapidement afin de capter les financements nécessaires à leur mise en œuvre.

En ayant fait le choix de maintenir par ailleurs, un accueil physique 5 jours entiers et le samedi matin, il est apparu nécessaire de recruter un nouvel agent pour renforcer ce pôle.

Le conseil municipal a validé la création d'un poste à mi-temps venant renforcer l'accueil et le service au public. Marie Oillac en complément de son poste à la mairie de Le Cours, nous rejoindra les lundis toute la journée, et les mardis et vendredis matins à partir du 1^{er} juin. Elle aura aussi en charge, le lien avec les associations et la partie communication.

Enfin, comme présenté lors du dernier bulletin, la garderie municipale a été labellisée « accueil de loisirs » afin d'améliorer la qualité de service auprès des familles. Pour cela, Margot Le Bachelier a pris la direction de la petite équipe des aides maternelles depuis le 1^{er} mars dernier. Elle assure cette responsabilité sur une dizaine d'heures/semaine sur la structure.

TRAVAUX DE VOIRIE

Programme de voirie 2021

Pour cette année 2021, un programme de voirie a été établi par la commission. Environ 4 km de routes vont être regoudronnées sur différents secteurs de la commune. Les travaux auront lieu durant la seconde quinzaine de mai. Comme l'année dernière, c'est l'entreprise COLAS Centre Ouest qui interviendra.

Curage de fossés

Après un automne pluvieux, plusieurs problèmes d'écoulement d'eau sont apparus dans certains villages. Les travaux pour y remédier ont été réalisés par Questembert Communauté. Ils ont été les suivants:

- à **Bécavin**, un curage de fossés a été réalisé.
- à **la Grée Poutée**, là aussi un curage de fossés a été effectué et une traversée de route a été remplacée.
- **aux Madérans**: le curage de fossés a précédé la création d'une nouvelle traversée de route afin de dévier les eaux pluviales et sécuriser ainsi les habitations riveraines.



BUDGET PARTICIPATIF 2021

De quoi s'agit-il ?

Le budget participatif est un processus de démocratie participative qui permet aux élus d'affecter une partie du budget d'investissement à des projets proposés par les habitants. La commune de Pluherlin a décidé d'allouer une enveloppe de 2 500 € pour cette première édition d'appel à projets.

Qui peut participer ?

Pour participer, il faut remplir les conditions suivantes:

- Être habitant de Pluherlin.
- Être âgé d'au moins 12 ans.
- Être un particulier, ou organisé en collectif ou en association.

Quels types de projets peuvent être présentés ?

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux conditions suivantes:

- Être d'intérêt général et collectif.
- Les actions devront bénéficier à un groupe assez large d'habitants et être réalisées sur l'année en cours ou la suivante.
- Être générateur de lien social et contribuer au vivre ensemble.
- Être localisé sur le territoire de la commune de Pluherlin.
- Être porté par une personne référente identifiée.
- Si le projet est porté par une association, celui-ci ne doit pas faire partie de ses activités habituelles.
- Le budget affecté peut correspondre à tout ou partie de l'enveloppe nécessaire au projet.

Quels types de projets sont éligibles ?

Pour cette première édition, sont attendus des projets sur un thème:

- Culturel
- Artistique
- Patrimonial
- Lien social

Comment participer ?

- Les candidats devront déposer leurs projets (format papier ou numérique) directement en mairie ou via l'adresse mail de la commune (pluherlin@wanadoo.fr) jusqu'au lundi 10 mai 2021 au soir.
- Le dossier de présentation du projet devra préciser:
 - La finalité et la nature du projet (objectifs et réalisation)
 - Les coordonnées du (des) porteur(s) du projet
 - Le lieu de l'action
 - Le public visé (bénéficiaires)
 - Le planning prévisionnel de réalisation
 - Le montage financier (budget)
- Les dossiers seront étudiés par les commissions « vie associative » et « services à la population » à la fin mai. À l'issue, une première sélection sera effectuée. Une présentation orale pourrait être demandée afin de départager les éventuels projets concurrents.
- Un seul projet sera retenu et présenté en conseil municipal.
- À l'issue de la sélection, une réponse motivée sera adressée à tous les candidats.

Entre deux bulletins



BOÎTE À IDÉES

Un espace d'expression concernant la vie de la commune à votre disposition à la médiathèque

L'équipe du Conseil municipal a souhaité laisser à votre disposition cet espace d'expression.

Vous y trouverez 2 documents qui peuvent être complétés :

► **Mon carnet d'habitant :** ce qui me plaît sur la commune ; ce qui me plaît moins, les lieux que j'aime fréquenter dans le territoire ; mes idées et propositions.

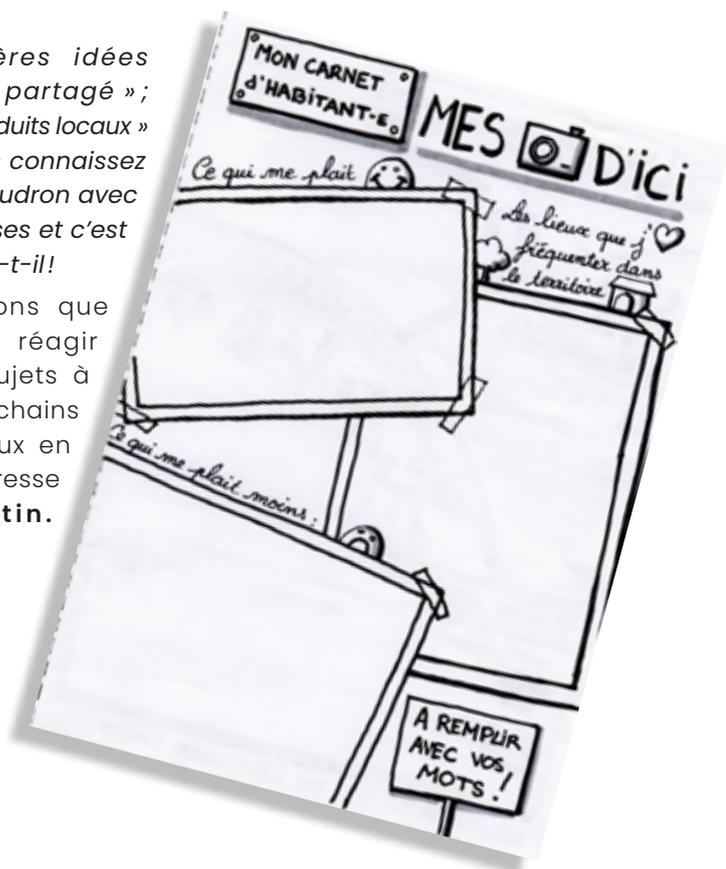
Et si vous souhaitez aller plus loin au niveau de votre implication :

► **Mes possibles contributions** (mes connaissances/mes compétences/les commissions extra-municipales avec thèmes à

proposer) en laissant son contact et coordonnées.

Merci aux premières idées déposées « jardin partagé » ; « cantine avec des produits locaux » et « pumtrack! vous connaissez c'est un terrain en goudron avec des creux et des bosses et c'est trop génial! » semble-t-il!

Nous vous rappelons que vous pouvez aussi réagir ou proposer des sujets à traiter dans les prochains bulletins communaux en nous écrivant à l'adresse suivante : **bulletin.pluherlin@orange.fr**



CONSULTATION DE LA POPULATION SUR LA CIRCULATION DANS LE BOURG

**DU LUNDI
22 FÉVRIER AU
SAMEDI 6 MARS**

15 participations – 46 observations

Rue de la Cour Royale :

- Mise en place d'un stop à la sortie de la rue du Pâtillet
- Mettre cette rue en sens unique / difficultés de croisement de 2 véhicules (étroitesse de la rue)
- Idée des chicanes intéressante
- Panneau rappel de la vitesse de 30 km/h ou mieux, incrustation de la vitesse autorisée sur la chaussée.

Rue Saint Hernin :

- Validation des ½ chicanes, attention cependant à la proximité du plateau à l'entrée de la rue (5)
- Harmonisation des règles de priorités tout le long de la rue (stops alternant aujourd'hui avec des priorités à droite) (3)
- Incrustation de la vitesse autorisée sur la chaussée

Place Saint Gentien :

- Questionnement sur l'intérêt d'un sens interdit en ressortant de cette place (2)
- Difficultés pour traverser le bourg par les piétons (manque de repérage des zones de passages + vitesse + densité de circulation) (2)
- Manque de visibilité en rentrant sur la place à cause des plantations (3)
- Difficultés à quitter les stationnements devant la boulangerie, la boucherie et le salon de coiffure



- Cohérence entre la mise en place d'un rond-point et la présence de places de stationnement débouchant sur ce même rond-point
- Afficher les parkings disponibles à proximité immédiate de la place (salle F. d'Amboise)
- Mise en place d'un miroir pour faciliter la visibilité des véhicules arrivant de Tournebride
- À l'inverse, idée du miroir considérée comme mauvaise car le manque de visibilité contribue à faire ralentir les véhicules

Place du souvenir + carrefour de la rue du Taillis et de la rue du Puits :

- RAS / principe d'un stop sur l'axe descendant et l'axe ouest-est.
- Problème de visibilité au carrefour de la rue sortant de l'auberge

Rue du Taillis (pas dans la consultation initiale) :

- Signaler avec un panneau clignotant, la proximité de l'école aux heures d'entrée et de sortie scolaire
- Assurer la continuité piétonne entre La Regobe et le bourg

Rue de Kérioche (pas dans la consultation initiale) :

- Non observation de la limitation de la vitesse à 30 km/h dans cette rue
- Réflexion sur la mise à sens unique dans l'autre sens.

MANŒUVRES MILITAIRES

Les Grées et la vallée de l'Arz sont des destinations de promenade et de randonnée appréciées par chacun, elles sont aussi un intérêt pour d'autres usages...

En effet, la commune de Pluherlin est régulièrement sollicitée comme les communes du secteur par l'école militaire de Saint Cyr Coëtquidan. Ce haut lieu de formation des officiers de l'armée de terre demande en effet l'autorisation d'évoluer sur les Terres de Lanvaux pour permettre aux élèves officiers de mettre en pratique leurs apprentissages théoriques.

Début mars, nous avons ainsi « accueilli », près de 200 de ces militaires avec le soutien de plusieurs véhicules blindés et l'appui d'hélicoptères. Les vols à basse altitude de ces derniers en début de soirée ou le fait de croiser des militaires



près des habitations, ont pu étonner certains d'entre vous.

Si les demandes d'autorisations pour ces périodes arrivent en mairie, nous ne connaissons pas précisément, ni

les itinéraires, ni les zones et dates précises de ces interventions.

D'autres manœuvres sont à nouveau programmées pour le début d'été.

LA MÉDIATHÈQUE : UN ACCÈS À LA CULTURE, À LA FORMATION ET AUX LOISIRS !

L'inscription est gratuite pour les mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et adultes handicapés.

L'inscription est de 12 € par an pour un foyer, que vous soyez seul, deux ou 5 à la maison, si vous résidez sur le territoire de Questembert Communauté.

Vous pouvez emprunter :

- **10 livres + 2 cd audio MP3 (livres lus/livres sonores) + 2 revues + 2 cd-rom + 10 cd audio + 4 dvd-vidéo + 2 jeux de la ludothèque** soit 32 documents maximum / carte/médiathèque (dans la limite de la disponibilité des supports)
- dans la limite de 5 nouveautés/ carte
- dans la limite de 64 documents/ carte/réseau (dans la limite de la disponibilité des supports).

Vous les empruntez pour une durée maximale :

- de 4 semaines: attention à respecter ce délai pour ne pas faire attendre les autres lecteurs qui souhaitent eux aussi y avoir accès ;
- Vous pouvez bien entendu les rendre avant si vous le souhaitez.

La médiathèque ce sont aussi des services en ligne que vous pouvez retrouver sur notre site <https://mediatheques.questembert-communaute.fr/> !

Le « **Drive Piéton** » est toujours en fonction, n'hésitez donc pas à prendre rendez-vous pour venir retirer vos documents réservés.

Vous pouvez faire votre recherche sur notre site, puis réserver un document et fixer un rendez-vous pour venir le chercher à la médiathèque sur :

<https://mediatheques.questembert-communaute.fr/>

Pour vous identifier dans votre **espace personnel**, utilisez le code-barres de votre carte usager comme identifiant et votre année de naissance comme mot de passe.

Vous avez besoin d'aide? ça ne fonctionne pas?

N'hésitez pas à nous appeler au 02.97.43.37.41 ou au 09.66.43.39.04 ou nous contacter par mail à mediatheque.pluherlin@orange.fr. Les conditions actuelles ne nous permettent pas d'assurer autant d'animations qu'auparavant, toutefois nous continuons à vous accueillir dans des conditions normales aux horaires habituels :

- **Mardi de 16 h à 18 h**
- **Mercredi de 10 h à 12 h et 15 h à 18 h 30**

- **Vendredi de 16 h à 18 h**
- **Samedi de 10 h à 12 h**

Nous vous demanderons simplement de penser à mettre votre masque et vous laver les mains avant de choisir vos livres.

Biennale du livre jeunesse 2021

Avec le soutien de Questembert Communauté, notre commune de Pluherlin, comme les 12 autres communes du territoire communautaire participera du 25 au 30 mai prochain à la 3^e édition de la Biennale du livre jeunesse de Questembert. Les classes de CP-CE1-CE2-CM1 et CM2 rencontreront chacune 1 auteur /illustrateur et/ou illustratrice. À Pluherlin, ce sont Sébastien MOURRAIN et Damien LAVERDUNT qui seront accueillis, 1h environ, pour échanger avec les élèves et les enseignants, accompagnés par Nelly, notre bibliothécaire. En attendant ce joli mois de mai, tout un travail est déjà amorcé pour préparer au mieux ces découvertes autour de la littérature jeunesse.

À noter: Les samedi 29 et dimanche 30 mai, tous les élèves scolarisés de la maternelle au CM2 pourront dépenser sous les Halles à Questembert leur chèque livre de 8 € offert par Questembert Communauté, là où se retrouveront l'ensemble des 13 auteurs invités pour des dédicaces, ateliers et animations organisés par la ville de Questembert. Alors à vos agendas !

Prix littéraires

Cette année la médiathèque et l'école de Pluherlin ont travaillé ensemble autour d'albums en compétition pour 2 prix littéraires

jeunesse « **Le prix des incorruptibles** » et « **Le prix UNICEF** ».

Plus d'infos sur le « prix des incorruptibles » sur le site: <http://www.lesincos.com>

Plus d'infos sur le prix « **UNICEF 2021** » sur le thème « **au fil des émotions** », sur le site : <https://my.unicef.fr/>.

De novembre 2020 au 31 août 2021, les enfants et les jeunes votent pour désigner leur livre préféré parmi une sélection d'ouvrages proposée par UNICEF France.

Pour les adultes ce sont les romans sélectionnés pour le « **Prix CEZAM** » qui sont mis en avant à la médiathèque de Pluherlin.

Vous avez jusqu'au vendredi 25 juin pour lire ces romans. Une vidéo de présentation de la sélection est visible à cette adresse : <https://youtu.be/gt0Q0ECZYh0>.

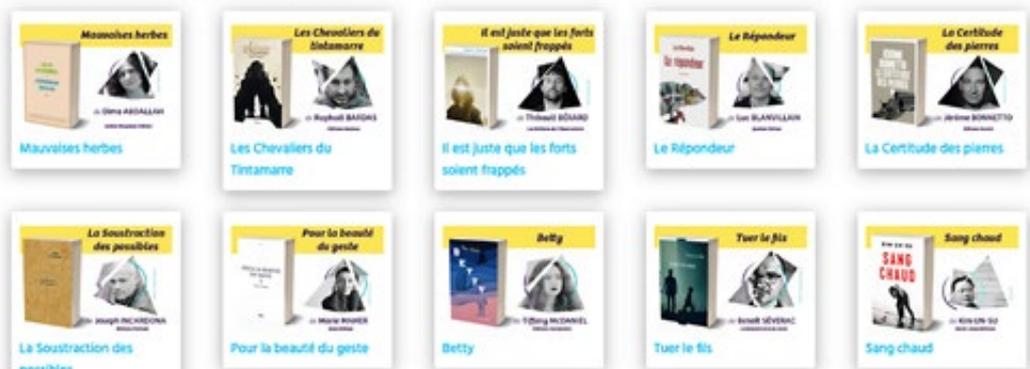


robotique par exemple.

En effet, dans le cadre de la coordination des médiathèques de Questembert Communauté, une malle numérique a été mise en service et permettra aux différentes médiathèques du réseau, et donc à la médiathèque de Pluherlin, de réaliser quelques animations pour découvrir la robotique et les bases de la programmation, la lecture augmentée à partir d'albums, la réalité virtuelle via un casque VR, les premiers jeux vidéo via une console de retrogaming et les plus récents sur switch, l'utilisation de tablettes ou encore l'utilisation d'une découpeuse numérique...

Dans l'attente, des nouveautés sont régulièrement acquises par la médiathèque de Pluherlin et vous pouvez également bénéficier des documents des autres médiathèques du réseau grâce à la navette communautaire, venez donc découvrir nos livres, jeux, CD, DVD et les conseils de l'équipe de la médiathèque !

DÉCOUVREZ LA SÉLECTION 2021



Ces ouvrages sont empruntables par tous !

Nous espérons pouvoir vous retrouver prochainement dans de meilleures conditions et vous proposer à nouveau des animations. Pour l'instant nous accueillons les enfants de l'école Saint-Gentien ainsi que les enfants fréquentant le centre de Loisirs ÉVEIL avec qui nous réalisons des animations autour de la lecture d'albums ou de découverte de la

Suivez notre actualité sur notre site <https://mediatheques.questembert-communaute.fr/>

Merci et à bientôt !

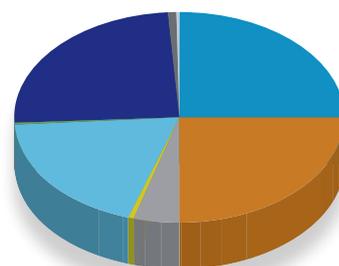
FINANCES 2020 – 2021

Le 23 mars dernier, la réunion du Conseil Municipal était consacrée pour l'essentiel à l'examen des comptes administratifs (C.A.) 2020 et budgets primitifs (B.P.) 2021. Ils ont été votés à l'unanimité. La situation financière de la Commune a par ailleurs, été analysée par le receveur municipal.

COMMUNE :

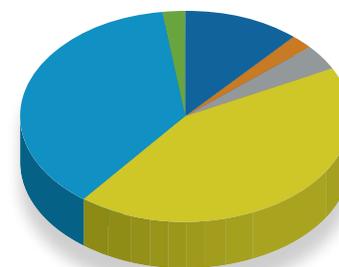
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 042) représentaient 853 000 € en 2020. Ce montant progresse chaque année mais reste maîtrisé.

Les dépenses réelles de fonctionnement	PRÉVU AU BUDGET 2020	RÉALISATIONS 2020	PRÉVU AU BP 2021
011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	322 207,00 €	239 700,17 €	348 620,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	315 700,00 €	281 961,48 €	373 300,00 €
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	59 000,00 €	55 401,88 €	59 000,00 €
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	240 739,42 €	0,00 €	162 712,43 €
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 003,58 €	3 003,58 €	3 003,62 €
65 - AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	315 000,00 €	263 295,70 €	300 163,95 €
66 - CHARGES FINANCIÈRES	12 000,00 €	9 584,27 €	11 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	650,00 €	0,00 €	700,00 €
TOTAL	1 275 800,00 €	852 947,08 €	1 266 000,00 €



Les recettes de fonctionnement évoluent elles aussi favorablement, notamment grâce au dynamisme des bases fiscales et de la dotation de solidarité rurale et des droits de mutation.

Les recettes de fonctionnement par chapitre	PRÉVU AU BUDGET 2020	RÉALISATIONS 2020	PRÉVU AU BP 2021
002 - EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	3 000,00 €	20 088,53 €	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VTE DIVERS	50 300,00 €	40 693,96 €	39 300,00 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	562 000,00 €	587 892,73 €	605 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	484 500,00 €	530 020,64 €	461 700,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 000,00 €	13 588,47 €	10 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	8,96 €	0,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	7 854,44 €	0,00 €
TOTAL	1 275 800,00 €	1 350 147,73 €	1 266 000,00 €



Le bilan des comptes 2020 se traduit par un excédent total de la section de fonctionnement stable de 497 200,65 € (contre 503 612,20 € en 2019). On peut donc considérer que la crise de la COVID n'a pas eu d'effet négatif sur les finances de la commune malgré l'absence de location des salles communales. Cet excédent sera en grande partie consacré au financement des investissements prévus au titre de l'année 2021.

Les investissements réalisés en 2020 ont été divisés de moitié par rapport à 2019 pour atteindre 451 000,00 € (contre 963 000,00 € en 2019). Il s'agissait essentiellement des travaux de voirie, du solde de la rénovation de la salle Françoise d'Amboise, de la participation au déploiement de la fibre.

En 2021, la prévision budgétaire met l'accent sur les acquisitions foncières envisagées, la rénovation des vestiaires foot et les travaux de voirie.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - LIBELLÉ OPÉRATION	RÉALISATIONS 2020	PRÉVU AU BP 2021
ACQUISITIONS MATÉRIEL BUREAU	3 315,40 €	105 000,00 €
AMÉNAGEMENT DU BOURG	23 711,78 €	59 688,99 €
ACQUISITIONS MATÉRIEL DIVERS	16 734,64 €	86 800,00 €
ACQUISITION DE TERRAINS	0,00 €	413 711,01 €

TRAVAUX VOIRIE	205 787,34 €	170 000,00 €
MÉDIATHÈQUE - GARDERIE PÉRISCOLAIRE	6 925,94 €	6 000,00 €
RÉPARATION BÂTIMENTS	23 516,86 €	30 000,00 €
ÉTUDE RÉSEAU EAUX PLUVIALES	286,93 €	700,00 €
SALLE FRANÇOISE D'AMBOISE RÉNOVATION	37 961,95 €	0,00 €
PARKING SALLE FRANÇOISE D'AMBOISE	55 847,42 €	0,00 €
VESTIAIRES FOOT - RÉFECTION	8 388,00 €	235 000,00 €
DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	40 818,96 €	20 500,00 €
LE CHAMP DE L'ÉTANG - ÉCLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	25 000,00 €
CHAPELLE CARTUDO - PORTES	0,00 €	4 600,00 €
ÉGLISE ÉTANCHÉITÉ FLÈCHE	3 414,90 €	0,00 €
OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	0,00 €	4 500,00 €
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	24 727,20 €	36 500,00 €
TOTAL	451 437,32 €	1 103 000,00 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT - LIBELLÉ OPÉRATION	RÉALISATIONS 2020	PRÉVU AU BP 2021
AMÉNAGEMENT DU BOURG	2 862,29 €	0,00 €
ACQUISITION DE MATÉRIEL DIVERS	950,40 €	0,00 €
TRAVAUX DE VOIRIE	65 400,00 €	36 000,00 €
SALLE FRANÇOISE D'AMBOISE RÉNOVATION	114 610,39 €	0,00 €
PARKING SALLE FRANÇOISE D'AMBOISE	13 126,50 €	0,00 €
VESTIAIRES FOOT - RÉFECTION	0,00 €	85 000,00 €
CHAPELLE CARTUDO - PORTES	0,00 €	3 700,00 €
CHAPELLE DE LA BARRE - ENDUITS	10 525,00 €	0,00 €
ÉGLISE ÉTANCHÉITÉ FLÈCHE	5 610,00 €	0,00 €
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	589 566,07 €	978 300,00 €
TOTAL	802 650,65 €	1 103 000,00 €

Pour la 7^e année consécutive, il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements 2021. En effet, la Commune bénéficie d'un excédent de fonctionnement 2020 assez confortable ainsi que d'un excédent d'investissement assez élevé.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2020

M. HEMERY, receveur municipal, a réalisé le diagnostic financier de la Commune de PLUHERLIN sur la base du compte de gestion 2020. Voici un résumé de cette analyse :

Le niveau d'endettement est tout à fait raisonnable et la dette est totalement maîtrisée. En effet, la dette à long terme ne représente que 1.50 % des capitaux propres. Le total des encours ramené aux produits réels de fonctionnement s'élève à un peu plus de 3

mois. Il est strictement inférieur à 2 ans qui sont la limite raisonnable.

L'encours de la dette à PLUHERLIN est faible car il est de 170 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 671 € par habitant. L'encours s'élève à 263 589 €. Il faut 9 mois de produits de fonctionnement pour rembourser la totalité de la dette, ce qui est faible. Elle doit être inférieure à 10 ans.

La capacité d'autofinancement (CAF) : elle permet tout d'abord de rembourser les échéances d'emprunt puis, dans un second temps, de financer les opérations d'équipement. Elle est également d'un très bon niveau. Entre 2019 et 2020, le produit de la fiscalité a augmenté de 10 000 € et les dotations de 24 000 €.

Le délai d'encaissement des recettes est de 22 jours entre l'émission du titre et son paiement par les débiteurs

Finances

(cela s'explique par le paiement très majoritaire par prélèvement automatique).

Le délai pour payer une facture est de 4,27 jours (entre l'émission du mandat et le paiement de la facture).

En matière d'**exécution budgétaire**, en 2020, 82 % des dépenses d'exploitation prévues ont été consommées. En matière d'investissement, seules 43,32 % des dépenses prévues ont été réalisées contre 69 % en 2019.

En conclusion, la santé financière de la commune est toujours très bonne. Les grands équilibres financiers sont respectés: le fonds de roulement net global est élevé, la dette faible et inférieure à 1 an de CAF. Le niveau de la CAF autorise des marges de manœuvre en matière d'investissement.

Par ailleurs, 5 budgets annexes viennent compléter le budget général de la commune. Ils concernent, l'assainissement, les lotissements, les panneaux photovoltaïques et le CCAS.

Budget		Résultats CA 2020	Prévisions BP 2021
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	+ 11 163,95 €	budget assainissement clos car transfert de la compétence au SIAEP
	Investissement	+ 4 101,77 €	
LOTISSEMENT PRÉ DE L'ALOUETTE	Fonctionnement	+ 98 072,04 €	283 230,37 €
	Investissement	- 55 779,10 €	185 359,78 €
LOTISSEMENT LE CHAMP DE L'ÉTANG	Fonctionnement	+ 99,65 €	281 160,16 €
	Investissement	- 110 206,65 €	352 981,74 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	Fonctionnement	+ 11 547,94 €	19 800,00 €
	Investissement	+ 36 131,44 €	38 200,00 €
CCAS	Fonctionnement	+ 5 627,13 €	17 900,00 €
	Investissement	+ 737,01 €	737,01 €

Le budget Commune versera en 2021 une subvention d'équilibre de 10 900 € au budget CCAS. Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé de reverser intégralement au budget de la commune les excédents du budget assainissement 2020.

SUBVENTIONS

Lors de sa réunion en date du 10 février 2021, le Conseil Municipal s'est penché sur l'attribution des subventions aux associations. Compte tenu du contexte sanitaire, certaines d'entre elles sont restées en sommeil une grande partie de l'année et ont donc eu peu de dépenses :

elles ont pour la plupart renoncé à demander une subvention. Quelques associations ont été en revanche plus impactées. Le Conseil Municipal a donc tenu à leur apporter un soutien particulier. Les subventions attribuées au titre de l'année 2021 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBV. 2021	ASSOCIATIONS	SUBV. 2021
FNACA	40 €	Handi Chiens SAINT BRANDAN	50 €
La Gentienne + Subvention annuelle encadrement jeunes (sur présentation de factures)	1 500 € 1 800 €	Union dép. des Sapeurs-Pompiers 56	100 €
Entente Sportive Pluherlin Rochefort + Subvention annuelle encadrement jeunes (sur présentation de factures)	1 000 € 1 000 €	Association Tréfute de TRÉFFLÉAN	100 €
Comité de Jumelage avec Incourt	200 €	Rêves de clowns	100 €
Pierokamali	200 €	Scouts Guides – Groupe de MALANSAC	110 €
Société de chasse de PLUHERLIN	1 400 €	Ass. Comité d'animation et de loisirs de l'EHPAD de ROCHEFORT EN TERRE	100 €
Harmonie Fanfare – MALANSAC	80 €	RES AGRI – QUESTEMBERG	60 €
Resto du Cœur	100 €	Association des Donneurs de sang – QUESTEMBERG	50 €
La Croix Rouge – QUESTEMBERG	100 €	Ligue contre le Cancer	50 €

Subventions exceptionnelles liées au contexte sanitaire choix d'aider les associations qui ont des charges salariales	
La Gentienne	500 €
Entente sportive Pluherlin Rochefort	500 €
Pierokamali	500 €

Pour clore ce sujet, le Conseil Municipal a validé les dispositions suivantes : les Toqués Pluherlinois n'ont pas fait de demande de subvention mais bénéficient de l'utilisation gratuite de la cuisine de la cantine pour 5 ateliers cuisine. Les demandes de subvention reçues à compter du 10 février sont considérées comme étant hors délai et ne seront pas examinées par le Conseil Municipal.

Les autres associations pluherlinoises n'ont pas fait de demande de subvention.

AIDE AUX ÉCOLES

En dehors de la participation au fonctionnement des écoles primaires publiques du secteur (lorsque des enfants pluherlinois y sont scolarisés), pour l'année 2021, la Commune apporte son aide à l'école privée Saint Gentien de PLUHERLIN et à l'école publique Sylvain Pradeau de ROCHEFORT EN TERRE dans les conditions ci-dessous :

Convention École privée :

- Élève de classes maternelles 1 385,84 € x 34 = **47 118,56 €**
- Élève de classes élémentaires 426,65 € x 62 = **26 452,30 €**
- Le montant global **73 570,86 €**

	Classe verte : 16,50 €/élève	Arbre Noël : 6,00 €/élève
École St Gentien : 96 élèves	1584,00 €	576,00 €
École S. Pradeau : 32 élèves de PLUHERLIN	528,00 €	192,00 €

Une participation de 500 € sera versée à l'A.P.E.L. de l'école Saint Gentien pour les activités culturelles. Enfin, la commune participe à la scolarisation d'un enfant en classe ULIS à l'école Notre Dame de QUESTEMBERT à hauteur de 426,65 €.

COTISATIONS

INTITULÉ	COTISATION 2020
Centre Social Éveil	Base 1556 hts
- Famille (1,50 €/HT)	2 334,00 €
- CLAS Activités périscolaires (15,70 €/élève primaire pour 94 élèves)	1 475,80 €
- Centre Social coordination animation globale (4,00 €/HT)	6 224,00 €
- Locaux à CADEN (0,70 €/HT)	1 089,20 €
- Projet 2017/2020 (0,30 €/HT en 2017 ; 0,60 €/HT en 2018 ; 0,90 €/2019)	1 400,40 €
	TOTAL : 12 523,40 €
Association des Maires du Morbihan	460,28 €
Indemnité gardiennage de l'église	112,00 €
CAUE du Morbihan	504,24 €
Association BRUDED	466,80 €

URBANISME 2020

Demandes de permis de construire enregistrés en 2020 (permis accordés ou en cours d'instruction):

Construction de maisons individuelles

NOM	ADRESSE	NOM	ADRESSE
TASTARD Anthony et Élodie	6 Imp. de la Buissonnière	GOUYEN P. et HOUDARD C.	Coët Daly
MAGAGNIN Sabrina	17 Pré de l'Alouette	RICHARD Sylvie	7 Pré de l'Alouette
PERRET Manuel	12 Rue de Kérioche	BOULO V. et BRAUD C.	3 Pré de l'Alouette
MARTIN L. et TENDRON A.	Coët Daly	LE GUENNEC Alain	La Grée de Kerpena
MAGREZ Linda	La Grée de Kerpena	MICHAUD S. et DEHAINAULT A.	10 Pré de l'Alouette
MONNIER Nadine	6 Pré de l'Alouette	GUILLOT C. et THEAUDIN M.	6 Le Petit Village
VAUGRENARD E. et TOUREILLE AS	Le Jonio		

Autres

NOM	ADRESSE	
Mairie de PLUHERLIN	Champ de l'Étang	Lotissement de 12 lots
BLANCHO Michelle	Les Landaises	Carport et Garage
POPLIMONT Franck	Quénelet	Garage
Mairie de PLUHERLIN	9 Rue Saint Hernin	Réhabilitation et extension vestiaires foot
PIERSON Gaëlle	25 Pré de l'Alouette	Extension maison
MELUC Loïc et Catherine	Coët Daly	Garage
OLIGO J. et PIQUET O.	1 Rue de la Pichonnerie	Garage
CABARET Loïc et PAULIC Aline	Le Pin	Hangar de stockage

Liste des déclarations préalables de travaux acceptées ou en cours d'instruction pour l'année 2020 :

Clôtures

NOM	ADRESSE	NOM	ADRESSE
Boulangerie LAUDIC	4 Place Saint Gentien	RIVIERE Aurélien	1 Impasse du Cotet
HOuset Ghislain	23 Pré de l'Alouette		

Autres

NOM	ADRESSE	
GUEHENEUC Marie Thérèse	Le Petit Village	Division de parcelle
JOSSE Lionel	Caringay	Modification des ouvertures
GALUDEC Jean-Pierre	2 Allée des Chênes	Carport et Fermeture cellule
OLLGO Hubert	Caringay	Clôture et création d'ouvertures
MEGALIS Bretagne	10 Rue du Taillis	Pose d'une armoire
PIERSON Gaëlle	25 Pré de l'Alouette	Dalle
LECLERC Christian	15 Pré de l'Alouette	Préau
MALIDIN Célia	1 Rue du Patillet	Terrasse de 36 m ² et transformation fenêtre en porte
BRASSEUR Jean-Claude	5 Rue du Clos St Hernin	Transformation d'un carport en garage
JACOPIN Anthony	1 Rue de la Fontaine aux Bretons	Pose d'un velux et remplacement porte de garage en baie
DANILO Jean-Claude	La Grée Mainguet	Bardage pignon Est
QUENARDEL François	15 Rue Saint Hernin	Pose de 3 fenêtres de toit
THOMAS Loïc	15 Rue de Tournebride	Véranda
HOUEIX Marie Thérèse	3 Hameau des Doux Amis	Bardage pignon
ORAIN Gilles	Cartudo	Pose de 3 velux
GODDERIDGE Klervi	Carbouède	Pose d'un portail
BOULANGER Michel	Le Gacho	Extension maison
SERRE Mickaël	Coët Daly	Piscine
CALO Hélène	10 Hameau de la Pichonnerie	Véranda
DENIGOT Hélène	Les Herbinas	Création d'ouvertures, pose Vélux, bardage et toit plat
SCHNOEBELEN Guy	La Ville Boury	Pose velux et puits de lumière
FOURNEL Angélique	2 Place Saint Gentien	Travaux sur façades et changement de destination

ÉCOLE SAINT GENTIEN



Nous sommes au cœur de cette année scolaire 2020-2021. Voici une présentation des projets en cours et à venir :

St Gentienn School !

L'ensemble des enseignants a suivi la formation EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère) Cette formation nous a permis d'intégrer la langue anglaise dans différentes matières. Nous faisons les rituels, les consignes de la vie quotidienne, certains cours d'arts, d'EPS et certaines notions de mathématiques en anglais. Ce projet est très intéressant et les progrès sont significatifs pour les élèves sur la compréhension de l'anglais à l'oral.

Cantine

La cantine évolue avec une inscription par internet. Ce changement de mode d'inscription permettra d'éviter les erreurs de communication via le cahier de liaison. Il permet aussi de gagner du temps en classe. Les enseignants et le personnel OGEC n'ont plus à vérifier et faire la cantine tous les jours.

Je profite de ce changement pour remercier la mairie qui nous accompagne dans tous nos projets.

Jardin et potager

De nouveaux bacs en bois ont été installés dans le jardin de l'école. M. Cortet, un papa d'élève, les a construits et installés gratuitement. Pendant les récréations les élèves peuvent jardiner et planter des légumes. Nous observerons la pousse de nos plantations jusqu'à la fin d'année et nous les dégusterons.

Plantation d'un arbre

Dans l'objectif d'améliorer le climat scolaire, nous avons aménagé la cour des primaires en plantant un mûrier platane. C'est Chloé, Charline et Lili-Rose Raulo trois anciennes élèves qui ont offert cet arbre à l'école. C'est un symbole fort qui montre l'attachement de l'école aux familles de la commune. Cette attention a été très appréciée au sein de l'équipe éducative de l'école. Je les remercie.

Salon du livre

Des auteurs et illustrateurs viendront à l'école pour présenter l'un de leurs livres.

Les CP-CE1 rencontreront Sébastien Mourrain et les CE2-CM1-CM2 Damien LAVERDUNT

Les auteurs, avec les élèves réaliseront des créations en lien avec le livre choisi.

Pour suivre l'actualité de l'école en photos et en vidéo vous pouvez suivre ce lien :

<https://photos.app.goo.gl/DY6bB3Ru-NUQG7i8T7>

INSCRIPTION pour l'année scolaire prochaine 2021-2022 :

- Pour inscrire votre enfant en TPS (PS1) celui-ci doit être né en 2019 pour l'année 2021-2022. (La scolarisation se fait tout au long de l'année scolaire).
- Pour les enfants **nés en 2018**, ils seront en PS (PS2). Nous commençons à réaliser la répartition des classes. Prenez contact rapidement avec l'école pour inscrire votre enfant.

Dans les 2 cas, veuillez prendre contact avec le chef d'établissement soit :

- par téléphone : 02 97 43 37 44
- par mail : eco56.stge.pluherlin@e-c.bzh

Nous ferons une visite de l'école et nous remplirons les documents d'inscription.

LESCOP Romain
Chef d'établissement

A.P.E.L. ÉCOLE SAINT GENTIEN

Après des vacances d'été bien méritées, l'école a repris le cours de sa vie avec des conditions sanitaires auxquelles les élèves ont continué de s'adapter.

Pour remplacer les animations annulées, l'APEL a organisé une paella « à emporter » en octobre dernier. Nous remercions « la p'tite boucherie » pour ces plats directement préparés. Nous renouvelerons cette opération qui a très bien fonctionné.

Puis, en décembre, le Père Noël a pu rendre visite aux enfants de l'école. Contes, distribution de cadeaux et de bonbons ont réchauffé le cœur des petits comme les grands. Nous remercions M. Rouillé Dominique pour avoir joué le rôle du bonhomme rouge.

En plus de l'opération « chocolats » de Noël (propre à chaque année), nous avons ajouté une vente de Gâteaux BIJOU, le loto étant annulé.

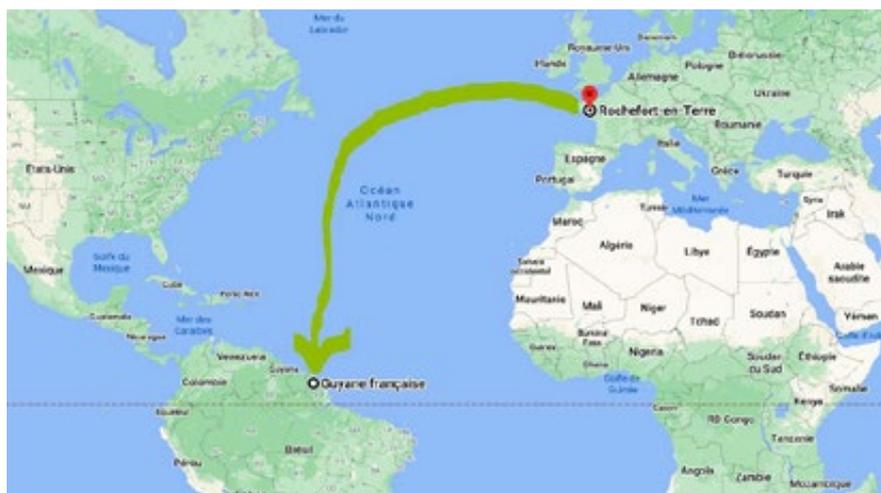
Nous nous verrons également obligés de reporter la « chasse à l'œuf » pour l'année prochaine.

Une fête de fin d'année viendra également remplacer le cirque et la kermesse.

Toute l'équipe de l'APEL vous souhaite une bonne santé. Portez-vous bien.

L'équipe de l'APEL

ÉCOLE SYLVAIN PRADEAU



La classe maternelle poursuit sa correspondance avec une classe en Guyane. Les élèves travaillent ainsi le langage oral en présentant leur cadre de vie scolaire avec de petites vidéos. Cette correspondance permet d'avoir une belle ouverture culturelle. Ces moments d'échanges sont très attendus.

Toutes les classes de l'école participent aux prix des Incorruptibles. Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à :

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés pour leur niveau
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres
- voter pour leur livre préféré.

Les GS/CP/CE1 ont procédé au vote, dans des conditions similaires à une élection présidentielle. Le choix s'est effectué entre 5 candidats (5 livres). Les élèves sont impatients de connaître le gagnant de chacun des niveaux. Cependant, il faudra attendre le mois de juin que le coordinateur du Prix enregistre le nombre total de voix (1 voix par enfant participant) sur le plan national.

En cette période de pandémie, il n'est pas simple de se rendre à la bibliothèque (protocole sanitaire drastique). Du coup, les maîtresses se rendent à la bibliothèque municipale pendant les vacances pour procéder à l'emprunt de livres

pour les élèves. Ils sont conservés pendant une période entière. Toutes les semaines, au sein de la classe, les élèves peuvent emprunter un nouvel ouvrage. Nous remercions Cécile Buchet (bénévole à la bibliothèque) pour sa disponibilité.

Les élèves de CP/CE1 ont travaillé sur le plan et la maquette. Ils ont notamment réalisé la maquette d'une salle de classe. Le travail a été minutieux.



Les CE2/CM1/CM2, dans le cadre de l'approche de la langue anglaise

et la découverte du monde ont réalisé les maquettes de Big ben et d'un bus londonien. It's so British!



Avec l'obligation de faire du sport en extérieur, tous les élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'une unité d'apprentissage de marche rapide. Ils ont ainsi sillonné le village, le Moulin neuf ou encore les Grées. Ils ont fait jusqu'à 8 km en 1h30 et pu observer la vie animale, comme l'envol du Héron cendré.



L'épisode neigeux a très bien été vécu. Bataille de boules de neige, réalisation de bonshommes de neige et luge sur sac ont été des activités très appréciées.



Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont travaillé sur les volcans. Après la réalisation d'une maquette, leur volcan est entré en éruption. Après le froid, le « chaud » s'est abattu... Pas de dégâts à déplorer.



CLUB DES AÎNÉS

Notre club, comme tous les autres, a été perturbé par la Covid. Nous n'avons pas pu assurer nos réunions mensuelles et nos sorties. Dès

que nous aurons le feu vert pour reprendre nos activités, nous vous contacterons.

Prenez soin de vous et à bientôt pour des jours meilleurs.

Le bureau

ACSPP ET COMITÉ DE LA FÊTE DU PAIN

Le nouveau bulletin municipal arrive mais les actions des associations sont toujours au point mort.

L'association de conservation et de sauvegarde du patrimoine a mis en place la crèche début décembre. En effet, pandémie ou pas, la vie continue, ainsi que les traditions. Noël a déjà été fêté sans neige alors sans crèche!!!!!!! et cela ne revient qu'une fois par an.

Après les fêtes organisées en petit comité, le temps est venu de ranger la crèche. Nous avons réintégré les locaux de l'étage de la salle Françoise d'Amboise fraîchement rénovés. Merci à la municipalité pour cet aménagement.

La mairie a manifesté le souhait de reprendre le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie jusqu'alors occupé par la paroisse.

Début mars, il ne nous restait que quelques affaires à évacuer. Avec quelques bénévoles, nous avons récemment fini le transfert vers la salle Françoise d'Amboise.

Les panneaux d'Alexandre KONRAD KASSO et Gisèle LE SQUER sont désormais rénovés. J'ai sollicité la mairie pour en placer deux dans le bourg afin de les mettre en valeur. Personnellement, je les verrais



bien installés près de la salle Françoise d'Amboise avec son parking tout neuf.

Pour ce qui est de la fête du pain, peut-on sereinement envisager de l'organiser pour le 15 août 2021 ??? J'ai beau regarder dans la boule de cristal, c'est bien trouble.

Jean Allain
Président de l'ACSPP
et du comité de la fête
du pain

ENTENTE SAINT MARC – CHAPELLE DE CARTUDO

Si le projet est le brouillon de l'avenir, alors l'association Saint Marc a fait un pas dans le futur : l'idée d'un vitrail au cœur du retable de la chapelle de Cartudo est devenue réalité.

Initié en 2017, le projet de réaliser un vitrail avait un double objectif. Il s'agissait d'abord d'amener de la luminosité dans un édifice fort sombre où l'éclairage naturel peinait à traverser des ouvertures à la translucidité altérée par un verre épais coloré. Plus lumineux tout en étant plus agréable; d'où le second objectif qui était d'embellir encore le chœur qui, rappelons-le, possède un retable en bois polychrome inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Au printemps 2018, le chef du service de la conservation du patrimoine et des musées au Conseil Départemental du Morbihan, s'est déplacé jusqu'à la chapelle. En présence de Monsieur le Maire (la commune est propriétaire de l'édifice), il a prodigué des conseils de faisabilité qui ont abouti à la réalisation d'une maquette.

Des devis ont été présentés au conseil d'administration de l'association qui a validé le projet en juin 2019.

Après une période de vaine prospection à la recherche de subventions, c'est Armorique Vitrail, atelier d'art verrier installé à Ploubezre (22) qui a été choisi au mois d'août 2020.

Le 30 janvier 2021, la vitrailliste Pauline LE GOÏC est venue sceller son travail et nous faire la démonstration de son art. « Le chemin est long du projet à la chose » disait Molière, mais le résultat est à la hauteur de nos espérances.



Le vitrail est composé de 97 morceaux de verre Saint-Just soufflés à la bouche, taillés au diamant, dépolis à la grisaille et montés au plomb profilé.

Le filet pris dans un joint à la chaux est constitué d'une succession d'hermines peintes à la grisaille noire et de fleurs de lys de couleurs brun XVI^e et jaune d'argent.

L'Ave Maria au centre est peint à la cémentation en rouge de cuivre.

Afin de lui donner un effet de profondeur, le lion de Saint Marc a subi une triple cuisson à 630 °C.

À noter que la plupart des dessins constitutifs de l'œuvre sont déjà présents sur les peintures recouvrant l'autel.

Enfin, un grillage de protection en inox marine a été installé sur le mur extérieur.

« Le juste équilibre entre une approche artistique contemporaine du vitrail et le respect des gestes et de l'esprit artisanal est ma principale préoccupation, le croisement des regards et des techniques ma principale inspiration. » (P. LE GOÏC)

Bientôt l'été! Nous les avons tant attendus, ces jours qui rallongent, annonciateurs de bonheur estival, synonyme de relâchement, de rencontres inédites, de moments de convivialité décontractée où on oublie volontiers toutes les recommandations. Mais attention, à sortir trop vite le soufflé du four, le voilà qui retombe! Alors, restons tous vigilants face à la pandémie. L'association « Entente Saint Marc » vous souhaite un bel été.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2020-2021 s'est terminée fin février et a été prolongée jusqu'à fin mars pour les battues au sanglier. Nous étions 43 participants, dont 37 sociétaires et 6 actionnaires.

Les problèmes liés au COVID 19, ne nous permettent pas de définir la date de notre prochaine assemblée générale du fait qu'il nous faut nous réunir, dans une des salles municipales interdites d'utilisation à ce jour.

À la demande de la Préfecture, nous nous devons de mettre à jour le

territoire sur lequel nous pouvons intervenir, le recensement des propriétaires fonciers a pu être réalisé avec l'aide de nos élus. Les baux sont rédigés. Nous allons donc les soumettre pour acceptation.

Chaque bail se doit d'être paraphé, pour être réputé conforme et recevable pour l'enregistrement. Nombreuses sont les parcelles référencées au cadastre qui se trouvent en indivision et TOUS les indivisaires doivent signer. Ceux-ci ne demeurant pas forcément sur

la commune, cela ne simplifie pas la tâche, qui sera longue. Nous les remercions par avance de leur accueil et de leur compréhension.

Nous souhaitons à chacun de vous des mois à venir plus sereins, et un renouveau de la vie associative.

**Pour le Bureau,
Le Président Gérard PICARD**

LA GENTIENNE

Nous n'avons pas été épargnés par la Covid. Les mesures prises nous ont contraint d'arrêter toutes compétitions depuis le mois d'octobre. Les entraînements ont pu être remis en place malgré un protocole strict. Les jeunes ont pu se retrouver le mercredi avec leur éducateur et les seniors le dimanche matin.

Nous essayerons de programmer des journées ou après-midi dès que possible avec les communes aux

alentours pour redonner goût à nos licenciés et même aux personnes qui désirent intégrer l'association et ceci pour toutes les catégories.

Du changement pour l'année prochaine, le bureau souhaite monter une équipe vétérans. Petit rappel, il n'est pas obligatoire d'avoir 35 ans (âge requis pour la fédération française de football) pour pouvoir nous rejoindre dans cette nouvelle aventure!

Encore dans la recherche de nouveaux adhérents, n'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous contacter.

**Contact : Aurélien Hoellard :
06-40-54-75-74 ; Franck Provost
06-78-39-83-36**

Nous espérons très vite vous revoir autour de nos stades!

Le Bureau de la Gentienne

LA ROUE PLUHERLINOISE

L'association cyclo La Roue Pluherlinoise a fait son Assemblée Générale le samedi 6 février 2021 dans le respect du protocole sanitaire et elle vous présente son nouveau bureau: Jacques Gousset président, Aldric Garçon-Morel vice-président, Claude Bégo trésorier, Marie Loisel trésorière adjointe, Christophe Magnen secrétaire, Christophe Penhouët secrétaire adjoint et responsable communication, et ses membres Yannick Beillon, Daniel Bourdin, Mickaël Elain et Hervé Rouillé.

Après une longue période compliquée avec des restrictions d'activités liées à la crise sanitaire, nous nous réjouissons de la reprise de notre saison 2021 avec de nouveaux coureurs et des circuits programmés à partir du dimanche 7 mars.

Nous comptons aujourd'hui 38 adhérents à la Roue Pluherlinoise, et au vu de notre succès grandissant, il n'est pas exclu que nous nous diversifions dans la pratique du vélo pour tous! Nous souhaitons

bien évidemment la bienvenue à toutes nos nouvelles recrues et nous sommes toujours prêts à en accueillir d'autres dans notre désormais grand peloton.

Nos projets pour cette année sont les suivants s'ils ne sont pas contrariés par la Covid-19 :

- action écocitoyenne de ramassage des déchets dans les fossés de la commune le samedi 27 février;
- circuits entre 60 et 90 km tous les dimanches matin au départ



- sortie annuelle du club le samedi 19 juin;
- rando cyclo des Grées le dimanche 31 octobre.

Nous communiquons nos circuits sur le journal Ouest France le vendredi qui précède les sorties, mais vous pouvez aussi nous rejoindre sur notre site officiel <https://larouepluherlinoise.sportsregions.fr/> pour tout savoir sur nos sorties et les événements que nous organisons.

Soyez les bienvenus, et vive la pratique du vélo!



◀ Scannez-moi
[accès direct]



de l'abri bus place St Gentien, de mars à fin octobre à partir de 9 h (ou 8 h 30 dès le mois de mai) et jusqu'à midi;

- remise officielle des nouveaux maillots et cuissards et remerciements à tous nos sponsors pour leur participation à cette très belle réalisation (courant mars);
- contre la montre individuelle le samedi 5 juin;

NOUVEAU LOGO DE LA R.P. AVEC L'HERMINE SYMBOLE DE LA BRETAGNE, LE DÉPARTEMENT REPRÉSENTÉ PAR LE 56, ET LE BLASON DE LA COMMUNE DE PLUHERLIN.



ACTION ÉCOCITOYENNE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS À PLUHERLIN

Nous étions nombreux au rendez-vous à Pluherlin le samedi 27 février à partir de 8 h 45 à la salle omnisports pour une action écocitoyenne de ramassage des déchets au bord des routes de la commune.

De nombreux sacs ont été remplis et ramassés en quelques heures seulement, ce qui fait de l'opération une réussite mais ce qui pose aussi question sur le manque de civisme de certains.

Nous remercions tous les participants ainsi que la municipalité de Pluherlin pour leur implication dans ce projet,



et nous espérons que cette action de nettoyage d'avant printemps suscitera l'intérêt d'autres associations pour prendre de l'ampleur dans

un avenir très proche.

La Roue Pluherinoise

PLANNING FAMILIAL 56

Le Planning Familial du Morbihan est né en novembre 2017 et se situe sur le territoire de Questembert et des communes alentours. Cette association d'éducation populaire et féministe s'appuie sur une équipe militante et bénévole et depuis septembre sur 2 salariées.



le planning familial 56

**LIBERTÉ
ÉGALITÉ
SEXUALITÉS**
50 ANS DE LUTTE

PERMANENCES D'ACCUEIL

ouvertes à toutes et tous

LES 1ERS ET 3ÈME MERCREDIS DU MOIS DE 14H30 À 17H30

ou sur rendez vous au 07 83 60 77 83

Derrière la salle Alan Meur

56230 Questembert

CONTACT : planningfamilial56@gmail.com

www.facebook.com/PlanningFamilial56

Les activités :

- Permanences d'accueil, ce sont des espaces d'écoute, d'information et d'orientation, anonyme et gratuit, les 1ers et 3es mercredis du mois de 14 h 30 à 17 h 30, derrière la salle Alan Meur à Questembert. Nous répondons aussi aux demandes par mail, par téléphone ou sur notre Facebook;
- Permanences téléphoniques du numéro vert national « Sexualités, Contraception, IVG »;
- Interventions sur la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les structures (lycées, école primaire, foyers de vie, centre social,);
- Mise en place de temps de dépistage IST et VIH;
- Mise en place de formations;
- Organisation d'événements (projections, conférences, spectacles, ateliers);
- Stand d'information, de sensibilisation et de prévention;

- Mise à disposition d'une bibliothèque (essais, romans, BD, livres jeunesse,...), et des sorties organisées avec celle-ci ;
- Spectacle « Histoires d'Elles » qui aborde les questions de sexisme et des violences faites aux femmes.

L'équipe du Planning Familial est à votre disposition si vous avez besoin d'informations, des demandes, ou juste l'envie de nous rencontrer et de découvrir nos activités.

Tél. : 07 83 60 77 83 - Mail : planningfamilial56@gmail.com

L'histoire du mouvement Planning Familial

Le planning familial est un mouvement qui se définit comme féministe et d'éducation populaire qui prend en compte toutes les sexualités, qui milite pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et la déconstruction des rapports sociaux de sexe. Il milite pour que chaque personne vive une sexualité épanouie. Il défend le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception et à l'avortement. Il dénonce et combat contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Il lutte contre le sida et toutes les IST (infections sexuellement transmissibles).

C'est un mouvement qui a été créé en 1956 sous le nom de maternité heureuse, loi de 1901 dans le but de changer la loi de 1920 qui interdisait l'avortement et l'utilisation et la diffusion de tout moyen de contraception. Il militait pour distinguer ce qui est du registre de la reproduction et celui du plaisir.

En 1960 il devient Mouvement français pour le planning familial.

Avant la légalisation de l'avortement, les militantes du planning pratiquaient des avortements clandestins ou envoyaient les femmes à l'étranger dans des pays où c'était légal. Encore aujourd'hui, des militantes soutiennent et accompagnent des femmes hors délais de grossesse dans d'autres pays.

L'histoire du Planning Familial 56

Il n'existait plus de Planning Familial dans le Morbihan, depuis... très longtemps. Et on se disait que ça nous manquait, d'autant plus en milieu rural. Nous avons retrouvé les traces de l'association « La Maternité heureuse », créée en 1968, à Vannes. Nous avons été mises en contact avec des anciennes et nous sommes en attente de les rencontrer et nous avons hâte car, pour nous, c'est aussi une histoire d'héritage.

Au début de l'aventure, on hésitait, à créer une association qui travaillerait sur ces thématiques (sans être planning) ou de s'engager dans le mouvement planning familial. On est parti à la rencontre des plannings de Bretagne et d'ailleurs, ce qui nous a permis de voir les différentes façons de travailler, en terme d'organisation, d'engagements politiques... Ces projets et ces rencontres nous ont enthousiasmés et convaincu.

Alors on s'est décidées, on a créé l'Association Départementale du Planning Familial du Morbihan avec le soutien et un appui logistique des communes de Pluherlin et de Questembert par la mise à disposition d'un local et des salles municipales. Nous nous sommes beaucoup formées, sur les violences conjugales et intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles, la santé sexuelle, la contraception, l'IVG, les IST et le VIH, les questions liées aux minorités sexuées, sexuelles et de genre.

Aujourd'hui nous accueillons les personnes en permanence, au téléphone ou par mail, nous intervenons dans diverses structures, nous continuons d'organiser des formations, des événements.

Nous avons plein d'autres idées, envies et projets en tête pour le futur.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE MALANSAC

L'École de Musique de MALANSAC créée en 1982 par Nelly BURBAN est une École agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Chaque année, il y a une **remise de diplômes de solfège et de Trophées** car il y a douze sections de solfège. Quatre évaluations sont effectuées chaque trimestre et à la fin septembre, en fonction du nombre de points obtenus il y a différentes mentions appliquées : de la mention « passable » jusqu'à la mention « d'Honneur » où là Nelly BURBAN pour récompenser ces excellents résultats, offre un trophée pour l'élève concerné.

Depuis quelques années, l'école change de commune pour organiser cette remise de prix, cela permet un contact avec Monsieur le Maire et (ses Adjoints) qui officialise cette remise de trophées.

Pour cette année 2019-2020 c'est une nouvelle fois un 100 % de réussite car sur les vingt élèves ayant fait les évaluations de solfège, TOUS ont obtenu la mention d'honneur !

Cette remise a eu lieu à la salle des sports de LIMERZEL le dimanche 24 janvier 2021 en présence de Monsieur le Maire ainsi que des membres de l'APEEM « Tous en Musique » qui ont eu la gentillesse d'organiser cet évènement annuel. Il y a eu aussi les familles concernées et amis de l'école pour applaudir et mettre à l'HONNEUR ces 20 élèves qui ont si bien travaillé.

Voici la liste des élèves concernés :

Jade FREOUX/Piano/Section 2/PLUHERLIN
Zélia GONDOUIN/Piano-Chant/Section 4/ST GRAVÉ
Marine NOURY/Piano-Synthé/Section 8/QUESTEMBERT
Elioth JOLLIVET/Piano/Section 1/MALANSAC
LE FLOCH-PETIT Salomé/Piano/Section 3/QUESTEMBERT
GRIMEAU-GORON Lilou/Accordéon/Section 3/ST MARTIN SUR OUST
CHAMAILLARD Loeiza/Piano/Section 3/LIMERZEL
FAUTREL Maxime/Accordéon-Synthé/Section 9/PEILLAC
HAUROGNÉ Valentin/Piano/Section 4/PLUHERLIN
NUGUES Anne-Sophie/Piano/Section 6/MALANSAC
AUDIGER Baptiste/Piano/Section 2/LIMERZEL
SAUPIN Elizabeth/Chant/Section 5/ALLAIRE
LECOMMANDOUX Donovan/Piano/Section 10/ LE GUERNO
BOULO Martin/Piano/Section 11/MALANSAC
POSSEME Ariane/Piano/Section 4/PLUHERLIN
LE MOSQUET Victoria/Piano/Section 3/CADEN
PENARD-FRANC Marie/Piano/Section 3/PÉAULE
BOSSON Ilyana/Chant-Piano/Section 3/LANESTER
LUX Lilian/Chant-Piano/Section 3/LAUZACH
JUBERT Cécile/Synthé-Chant/Section 7/PÉAULE

Le prochain concert au Palis Bleu aura lieu le **Samedi 10 avril 2021**.

Un grand MERCI à Monsieur le Maire pour avoir décidé de consacrer une page sur le bulletin municipal de la commune pour mettre les élèves et l'École de Musique en exergue.

Musicalement vôtre
Nelly BURBAN





Ensemble semer, désherber, récolter des légumes et des talents.

Créée en 2011, l'association ENVOL56 œuvre pour l'insertion professionnelle et pour l'essor des légumes biologiques dans la restauration collective.



Depuis 10 ans, Envol 56 a été un tremplin pour plus de 200 personnes essentiellement habitants du territoire de Questembert Communauté.

Nous embauchons des personnes qui ont eu une longue période d'inactivité professionnelle et souhaitent reprendre leur « envol ». Les salariés, en contrat de 6 mois à 26h/semaine, sont aidés par une Conseillère en Insertion Professionnelle dans leur recherche d'emploi et la résolution d'autres problèmes si besoin. Les projets peuvent être dans tous les domaines professionnels : chaque salarié s'engage à réaliser des stages pour découvrir des métiers, confirmer un projet ou initier une embauche.

La ferme maraîchère est située au carrefour des communes de Pluherlin, Malansac et Rochefort en Terre.

Côté champs, une trentaine de légumes sont cultivés sans engrais ni pesticides chimiques sur 3 ha et 2000 m² de serre. Encadrés par des maraîchers, les salariés assurent toutes les tâches : de la plantation à la livraison dans les cantines ou les magasins locaux. En partie mécanisés, le désherbage et les récoltes restent des tâches centrales. Un travail diversifié qui permet une remise en forme physique et relationnelle grâce au travail d'équipe !



La communauté de communes soutient l'association par la mise à disposition des terres et des bâtiments. L'association a réalisé tous les investissements matériels qui ont permis de professionnaliser la production au fil des années et d'assurer une production dont la qualité est reconnue.

ENVOL recrute actuellement :

Une vingtaine de postes d'insertion d'ouvrier-e maraîcher-e est à pourvoir sur l'année, particulièrement au printemps, n'hésitez pas à prendre **contact par mail à envol56.bureau@gmail.com**

Nous vous indiquerons les critères de recrutement et la procédure à suivre. Vous pourrez aussi prendre rendez-vous pour une visite.

RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes français et françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois

mois qui suivent et en aucun cas avant cette date. Cette année, les jeunes nés en 2005 sont concernés et sont priés de se présenter en



Mairie muni du livret de famille et de leur carte d'identité.

DATE DE NAISSANCE	PÉRIODE DE RECENSEMENT	DATE DE NAISSANCE	PÉRIODE DE RECENSEMENT
Né en avril 2005	Entre la date d'anniversaire et le 31/07/2021	Né en juillet 2005	Entre la date d'anniversaire et le 30/10/2021
Né en mai 2005	Entre la date d'anniversaire et le 31/08/2021	Né en août 2005	Entre la date d'anniversaire et le 30/11/2021
Né en juin 2005	Entre la date d'anniversaire et le 30/09/2021	Né en septembre 2005	Entre la date d'anniversaire et le 30/12/2021

En savoir plus :

Centre du Service National de Brest – 8 rue Colbert 29200 BREST

Tél. : 02 98 37 75 57 – Fax : 02 98 37 75 59

Mail : com-csn-bre@dsg.defense.gouv.fr – www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »).

LE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Il s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants

Le **PAEJ** vous accueille à **Questembert**, le **mercredi de 16h à 18h**, dans les locaux du **Pôle Jeunesse, rue Jean Grimaud** (près du Carrefour Market).

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ.



Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ :

☎ 06 48 60 62 40

✉ contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

L'ÉNERGIE : LES AIDES AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE ET LES AIDES ET CONSEILS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver avec les aides existantes pour payer sa facture d'énergie ou pour effectuer des travaux de rénovation énergétique. Nous essayons de vous éclairer avec ces quelques informations.

Le chèque énergie

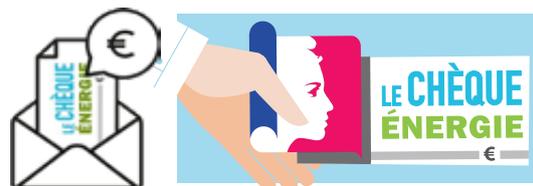
Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Le

chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018.

Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. **Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.**

Il va être distribué dans le Morbihan du 19 au 23 avril 2021.

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...



EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr

N° Vert 0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS

Aide au paiement des factures d'énergie et d'eau

Le Conseil départemental du Morbihan soutient les personnes en difficultés par l'intermédiaire du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Si vous avez rencontré une difficulté dans le paiement de vos charges d'énergie ou d'eau, sous critère de ressources, une aide peut vous être attribuée. Une convention de délégation de gestion a été confiée par le Département au CCAS de Pluherlin. Pour toute demande prenez donc attache auprès de la mairie (CCAS)

Le service du Conseiller Énergie

Vous avez un projet de rénovation, de construction ou d'énergie renouvelable ?

La conseillère énergie vous accompagne de manière neutre et gratuite

Le service de la conseillère énergie est un service public, neutre, gratuit et indépendant. Il fournit des informations de premiers niveaux (techniques, financières, juridiques...) ainsi que des conseils plus approfondis si besoin sur les projets concrets de construction et de rénovation énergétique des habitants de Questembert Communauté. Que le projet porte sur un bâtiment ancien ou en construction, ils trouveront auprès de la conseillère énergie des réponses sur les thématiques suivantes :

- L'isolation : comment choisir un isolant, quelle performance, quelle mise en œuvre ?
- Le chauffage et l'eau chaude: quel système de chauffage et d'eau chaude, quelle énergie ?
- La ventilation : comment choisir une ventilation, quelle performance ?
- Les énergies et les énergies renouvelables : comment investir dans les énergies renouvelables, quelle énergie choisir ?
- Les aides financières : comment financer mon projet ?

Aussi, dans le cadre de la sortie imminente du cadastre solaire de Questembert Communauté, les habitants pourront également la contacter pour monter leurs projets d'installation de panneaux solaires en toiture.

Conseillère Énergie de Questembert Communauté

Ouvert au public :

Permanence à Questembert Communauté tous les deuxièmes vendredis matin du mois (sur rendez-vous)

Permanence téléphonique (mardis, jeudis et vendredis de 13h à 17h)

📍 8 Avenue de la Gare,
56230 Questembert

☎ 02.97.68.28.11

✉ infoenergie@gmvagglo.bzh

🌐 questembert-communaute.fr

Morbihan Solidarité Énergie : une visite à domicile pour aller plus loin

Contact : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (**ADIL56**)

Tél. **02 97 47 94 40**

mse@adil56.org

La primeRénov'

Mieux isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace : ce sont des travaux essentiels pour ne plus avoir froid l'hiver ou trop chaud l'été.

Cela permet aussi de réduire vos factures, d'augmenter la valeur de votre bien et d'améliorer votre confort. Mais ce n'est pas tout ! Réaliser ces travaux vous permettra également d'émettre moins de gaz à effet de serre.

L'État propose le dispositif **Ma Prime-Rénov'** pour cofinancer les travaux de rénovation énergétique de votre logement !

Une aide pour tous : MaPrimeRénov' est accessible **à tous les proprié-**

MORBIHAN SOLIDARITÉ ÉNERGIE



Le Département vous propose un accompagnement **gratuit et personnalisé** pour améliorer le confort de votre logement.

VISITE GRATUITE DE 2 H ENVIRON POUR UNE RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES



Vous êtes propriétaire occupant ou locataire* ;



Vous avez des difficultés à vous chauffer l'hiver ;



Vous avez des impayés de facture à répétition (eau, gaz, électricité) ;



Vous ressentez de l'inconfort dans votre logement (froid, humidité, courant d'air...);



Vous coupez le chauffage de temps en temps, ou dans certaines pièces, vos factures sont trop élevées.

Ce dispositif peut vous aider !



taires : que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location.

MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation. L'aide est calculée en fonction de deux éléments : vos revenus et le gain écologique apporté par vos travaux.

Pour déposer votre demande, rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr

MaPrimeRénov'



Mieux chez moi, mieux pour la planète

Vous pouvez vous renseigner sur Ma Prime Renov' et les autres aides existantes auprès du conseil en énergie de Questembert Communauté.

Ou en contactant un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 (numéro unique du service public).

Pour prendre contact avec un conseiller **FAIRE :**



faire.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit + prix appel

PLUHERLIN ET SES RICHESSES NATURELLES

« *Un charme infini, douceur et sauvagerie, émane de cette terre* ».



Notre commune recèle de grandes richesses naturelles, parfois rares et menacées de disparition, parfois plus « ordinaires » à nos yeux. Imaginez la carte de Pluherlin : sur les 3541 hectares de superficie communale, on ne dénombre pas moins d'une **vingtaine de milieux naturels différents!** Certains sont protégés par divers cadres réglementaires, grâce au travail des équipes municipales qui se sont succédées ces dernières décennies, parmi lesquels le *site Natura 2000 Vallée de l'Arz* ou encore la *ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) des Grées*.

Tourbières, prairies humides, rivières, landes sèches ou fraîches, bois, ardoisières mais aussi champs cultivés constituent une mosaïque de milieux, elle-même située au cœur du « corridor écologique » des Landes de Lanvaux.

C'est grâce à la présence simultanée de ces nombreux milieux que de multiples espèces animales et végétales évoluent sur le territoire, dont le travail des hommes a modelé en partie son aspect actuel. Car, comme nous, les animaux ont besoin de différents espaces pour répondre à leurs différents besoins.

Prenons le cas du **Petit Rhinolophe**, une chauve-souris protégée au niveau européen. Cette dernière se nourrit d'insectes chassés principalement dans les milieux aquatiques (et on la remercie l'été venu quand on sait qu'une chauve-souris peut manger jusqu'à 3000 moustiques par nuit!). Toutefois elle a besoin de la présence proche de forêts, haies ou fourrés pour se déplacer en toute tranquillité, et sa préférence pour se reposer et se reproduire ira aux cavités comme celles des ardoisières. Pluherlin, terre promise pour les chauves-souris : 15 espèces sur les 21 présentes en Bretagne cohabitent ici!



© S.Gautier / P. Rivière

Et elles ne sont pas les seules : selon vous combien de plantes différentes nous entourent? Hé bien, ce sont plus de 450 espèces de plantes qui ont été recensées sur la commune, dont 7 sont protégées au niveau national (données du Conservatoire National Botanique de Brest)! Le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) dénombre quant à lui 581 espèces animales et végétales confondues!

Alors apprenons à mieux connaître ce qui nous entoure pour mieux le préserver et laisser à nos enfants une commune dynamique, impliquée, riche de son patrimoine historique, culturel et naturel. Chacun de nous peut agir à son niveau, comme l'a démontré fin février l'association « La roue pluherloise » en nettoyant les fossés des routes communales : bravo et merci! Si vous avez des idées pour contribuer à sauvegarder notre nature, soumettez-les à la mairie!

« *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

Quiz

Parmi ces espèces, toutes présentes à Pluherlin, savez-vous lesquelles sont des plantes / des poissons / des insectes / des mammifères et autres animaux?

- 1/ Le Flûteau nageant
- 2/ L'Agrion de Mercure
- 3/ Le Murin de Bechstein
- 4/ La Fauvette Pitchou
- 5/ L'Astérocarpe
- 6/ Le Robert-le-diable
- 7/ Le Chabot commun

Réponses :
Plantes : 1 (une plante aquatique) - 5 (une graminée) /
Insectes : 2 (une libellule) / 6 (un papillon) / Oiseaux : 4 /
Poissons : 7 / Mammifères : 3 (une chauve-souris)

FOCUS : Entretien des haies et nidification

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil mais elles représentent également un formidable refuge. Elles abritent en effet de nombreuses espèces animales, notamment des insectes, des petits mammifères et de nombreux oiseaux.

Depuis la mi-mars, la saison de nidification a commencé pour bon nombre d'entre eux comme le Rouge-gorge, le Merle noir, l'Accenteur mouchet ou le Troglodyte mignon... Ils ont donc besoin de ces haies pour y construire leur nid.



Pour ne pas les déranger ou les déloger pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommandent de ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres, du 15 mars au 31 juillet.

Par ailleurs, l'Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales, interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet.

Un petit geste pour nous, qui peut avoir un fort impact sur les populations d'oiseaux qui connaissent un déclin sans précédent depuis 30 ans. Et tout s'accélère... Selon le Muséum National d'Histoire Naturelle, pas moins d'un tiers des oiseaux aurait disparu ces 15 dernières années.

Un futur sans oiseaux ?! À nous d'en décider !



VIVRE ENSEMBLE

Le bon voisinage s'obtient avec de petites attentions de tous les jours.

Choisissons le bon moment, c'est moins dérangeant

Les activités liées au jardinage, au bricolage peuvent engendrer des nuisances sonores qui sont encadrées par une réglementation précise. Pour mémoire les horaires autorisés pour les activités bruyantes :

- du lundi au samedi de 9h-12h et 14h-19h.
- les dimanches et jours fériés 10h-12h.

Ne jouons pas avec le feu

Ne faisons pas de feu n'importe où et n'importe quand, par tous les vents. Pensons à vos voisins et à la sécurité. Le brûlage des déchets est interdit avec une tolérance plus large dans

les zones agricoles. Les jardiniers peuvent valoriser la majorité des déchets verts en compost, n'hésitons pas à les déposer en déchèterie.

Chiens et chats, on reste chez soi

Ne laissons pas divaguer nos animaux de compagnie, veillons à ce qu'ils n'importent pas le voisinage par leurs cris de manière répétée et intempestive.

Pensons aux passants sur les trottoirs, aux enfants dans les espaces de jeux et aux personnels techniques qui entretiennent les espaces verts en ramassant leurs excréments.

Si près de chez nous

Pensons à entretenir régulièrement

nos extérieurs.

L'entretien des feuilles, fleurs, fruits et branches sur la voie publique est de la responsabilité des propriétaires ou locataires riverains.

Nous rappelons à nos amis agriculteurs, qu'en cas de salissures importantes de la chaussée, il est impératif d'indiquer, par une signalisation adéquate, la dangerosité du lieu et de procéder à un nettoyage si cela s'avère nécessaire.

Il peut nous arriver que l'on soit dans l'obligation de ne pas respecter ces règles, dans ce cas, mieux vaut prévenir ses voisins à l'avance.

... et mieux se connaître.

RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN



Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions).

Feu sur les plages		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
Déchets verts		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles		POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)

Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)

Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)	INTERDICTION POUR TOUS LES USAGES AUTORISES CI-DESSUS
---	--

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé



Vous reverrez bientôt des vaches marcher sur la route pour aller dans les prairies :

Avec l'arrivée des beaux jours et des températures plus douces, l'herbe pousse bien. C'est le temps idéal pour sortir les vaches à pâturer en journée.



Les semis de maïs, ça démarre vers mi-avril

Après avoir préparé la terre en apportant du fumier ou du lisier comme engrais, les agriculteurs sèment les maïs. Le maïs, sous forme d'ensilage, sert d'alimentation aux bovins pendant l'hiver, quand l'herbe ne pousse plus suffisamment.



Dis, c'est quoi ces énormes chamallows colorés dans ton champ ?

C'est de l'herbe enrubannée (moins sèche que du foin) enveloppée dans un film plastique coloré. Quand j'achète ce plastique, de l'argent est reversé à la fondation Arc pour la lutte contre le cancer du sein pour les roses, le cancer de la prostate pour les bleus et le cancer des enfants pour les jaunes.

D'autres questions ?

N'hésitez pas à aller voir les agriculteurs de votre commune 😊.

Laboratoire d'expérimentation « L'éclate »

Présentation : En 2020 une envie a germé d'utiliser le dessin comme support pédagogique par :



- **Agnès Le Lay**, animatrice / médiatrice.
- **Johanna Sakayo**, animatrice / formatrice.
- **Gaëlle Guiton**, animatrice / formatrice.

Ce laboratoire, axé sur la facilitation graphique est porté par l'association la Marmite (dont l'objet est d'accompagner des porteurs de projet). En 2021 un partenariat avec la mairie de Pluherlin se met en place par le biais mise à disposition d'un local par la mairie pour le démarrage de l'activité.



Nos propositions d'interventions :

TRADUCTION VISUELLE



Rendre différents contenus et informations compréhensibles,

par le biais de symboles, dessins, ou autres modèles conceptuels adaptés à la situation.

Différents supports adaptés à votre demande :

- > Organigramme
- > Vulgarisation théorique
- > Supports d'information
- > Illustration pédagogique
- > Outils d'animation
- > Signalétique et outils d'organisation

FORMATIONS

Actuellement nous proposons des formations à la facilitation graphique, en milieu professionnel, en formation des bénévoles ou en initiation pour des particuliers.

MÉDIATION



La médiation a pour objectif principal d'aider les parties à préserver la qualité de leurs relations.

C'est **un mode de résolution amiable** des conflits.

ACCOMPAGNEMENTS DE COLLECTIFS



- > Se projeter : écrire collectivement son projet
- > S'organiser : repenser et faire évoluer son organisation, son projet associatif
- > Fédérer : donner du sens au projet, développer la cohésion d'équipe

CONTACTS

Mail : labo.leclate@gmail.com

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE JUIN 2021

Les élections départementales et régionales doivent – en principe – avoir lieu en juin prochain.

Les inscriptions sur les listes électorales :

- L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Si les élections sont maintenues pour les 13 et 20 juin, l'inscription doit donc avoir lieu au plus tard le vendredi 07 mai, dernier de rigueur.
- Il est désormais possible pour tout citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. En effet, avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.



◀ Scannez-moi
[accès direct]

- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr. Il est bien sûr toujours possible de se rendre en mairie pour procéder à son inscription avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'organisation des élections départementales et régionales :

Afin de pouvoir assurer toutes les conditions sanitaires requises, les opérations de vote se dérouleront

à la **salle Françoise d'Amboise** et non pas à l'ancienne école comme indiqué sur votre carte électorale.

Chacun devra se munir obligatoirement d'un masque et si possible d'un crayon. La mairie pour sa part mettra tout en œuvre pour que ces scrutins se déroulent dans les conditions sanitaires requises.

Pour rappel, **la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire** (carte nationale d'identité ou passeport, carte Vitale avec photo, permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne »).



VOUS RECHERCHER UN LOGEMENT À LOUER ?

N'hésitez pas à vous inscrire sur le fichier des demandeurs de logements sociaux.

C'est une **démarche gratuite et rapide à faire**.

Une seule inscription et tous les bailleurs sociaux du département auront accès à votre candidature.

Cela permet aussi à la mairie de bien comprendre (quantifier et qualifier) les besoins en logement de la population de son territoire.

28 logements sociaux existent actuellement à Pluherlin et chaque année c'est en moyenne 3 logements qui se libèrent et qui sont réattribués.

Vous pouvez retirer un dossier auprès de l'accueil de la mairie ou vous inscrire directement en ligne www.demandelogement56.fr



LA CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIE »

► Qu'est-ce qu'un comité consultatif ?

Un comité consultatif (art. L 2143-2 du CGCT) est une instance qui **permet d'associer des habitants non élus à la préparation des décisions prises par le conseil**. Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout thème d'intérêt communal. **L'idée est de pouvoir approfondir certaines thématiques en s'appuyant sur des personnes expertes**. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision mais viendra éclairer les réflexions du conseil.

Le Conseil Municipal du 08 décembre 2020 a décidé la création du comité « environnement et transition énergétique ».

En effet, l'environnement est un sujet transversal qui touche divers champs d'intervention de la commune et il nous a semblé intéressant de l'aborder entre élus et habitants

et le cadre d'un comité consultatif nous a semblé la bonne formule !

Les domaines d'action de ce comité sont les suivants: biodiversité, habitat, bâtiments communaux, espaces de la commune, agriculture, énergie, alimentation, mobilité, sensibilisation, éducation...

(PS: sur ces thématiques n'hésitez pas à mettre votre nom dans la boîte à idées pour participer aux prochains comités)

L'idée est que lorsqu'un thème est étudié, il le soit pendant plusieurs mois avec des réunions assez fréquentes afin de créer une dynamique.

► 3 réunions ont eu lieu depuis janvier sur ce premier thème de la Biodiversité.

5 élus et 6 habitants (naturaliste, représentant association de chasse,

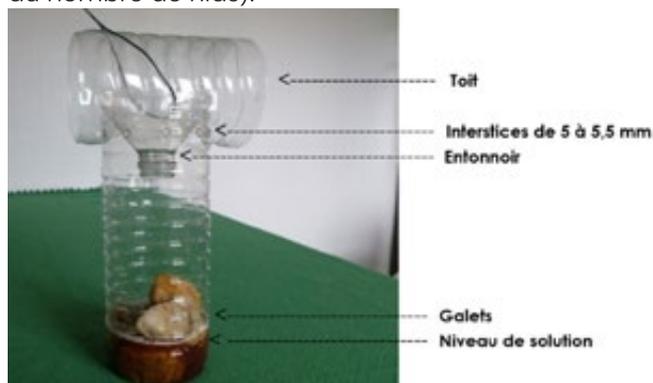
randonneur, agriculteur) se sont retrouvés pour :

- faire un état des lieux de la biodiversité sur la commune; (cf.: article dans ce bulletin « Pluherlin et ses richesses naturelles »);
- envisager des actions concrètes et de sensibilisation (cf.: article « taille de haies »);
- prendre en compte la biodiversité dans tous les projets communaux à venir.

En projet, une rencontre autour des usages de la nature entre chasseurs, randonneurs, naturalistes et agriculteurs, des ateliers pédagogiques (ex: construction de nichoirs...); panneaux de sensibilisation dans les zones sensibles...

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – PIÉGEAGE AU PRINTEMPS

L'intérêt du **piégeage au printemps** est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid. Une étude menée depuis 2016, en partenariat avec le MNHN, l'ITSAP, la FDGDON et quelques référents, montrent que les communes réalisant **un piégeage collectif et bien organisé sur l'ensemble de leur territoire** ont impacté le développement de l'espèce (diminution du nombre de nids).



Les pièges installés en dehors des ruchers seront **placés dès début avril** (une température de 12-15° est, néanmoins nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et **retirés fin mai** pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte). Pendant cette période, un temps beau et chaud sera plus propice au piégeage.

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des composteurs ménagers,
- des arbres et arbustes à fleurs,
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur,
- à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois, ...).

Vous pouvez consulter la méthode de construction d'un piège sélectif sur le site internet <http://www.fredon-bretagne.com> ou en Mairie.

PLUHERLIN AU FIL DU TEMPS (1)

Quand une personne de l'équipe chargée de la rédaction du bulletin municipal m'a sollicité pour rédiger des articles dans cette production semestrielle, comme je l'avais fait entre 2008 et 2012 (ardoisières, histoire de Julien Minier, ossaria...), j'ai proposé le thème suivant: « Pluherlin dans l'Histoire », en m'appuyant sur l'ouvrage de l'Abbé Hallier, « notes d'histoire locale » paru en 1981. Mon père, Amaury Lepart, avait participé à cette parution en confiant au Père Hallier de très nombreuses notes manuscrites.

En introduction, avant de nous plonger dans l'Histoire, **un peu de géographie, de géologie et surtout quelques rappels à propos des métiers en lien avec ces deux domaines**, jusqu'à une époque pas si lointaine.

La superficie de Pluherlin est de 3540 hectares. Près de 150 villages, hameaux et lieux-dits s'éparpillent sur ce territoire rural aux paysages



**RUISSEAU DE L'ENFER
DANS BÉZY**

variés composés de champs et prairies, de bocages heureusement préservés, de vergers et jardins, de bois et taillis et de landes peu à peu colonisées par des pins maritimes. De multiples générations de ceux qu'on appelait laboureurs au Moyen Âge, cultivateurs à partir du XVIII^e siècle, et agriculteurs depuis les années 1960, aidés parfois de journaliers, ont façonné les décors bucoliques d'aujourd'hui.

Cette zone très accidentée est traversée d'ouest en est par la rivière Arz, qui prend sa source dans la commune de Plaudren et va se jeter, 66 km plus loin, dans l'Oust, à Saint Jean la Poterie. Sur son parcours, l'Arz a 23 affluents référencés. L'un d'eux, le ruisseau de Saint Gentien, alimenté par celui dit « de l'enfer », traverse l'étang de Moulin Neuf et prend alors le nom de Gueuzon avant de se jeter dans la rivière, au milieu



**LE MOULIN DE BRAGOUX
ET SA ROUE**

des prairies à 150 mètres du Pont d'Arz. En se rendant du bourg au village de Brohéc, la route, au bas du vallon, passe sur le ruisseau de St Gentien. Pour traverser le ruisseau de l'enfer, il faut prendre celle entre Carguillotin et la Ville Douce.

Un mot sur le plan d'eau du Moulin Neuf. Il a été aménagé sur le site d'un ancien étang qui fut asséché au XIX^e siècle pour gagner des terres agricoles. Une grosse exploitation y avait alors été implantée, dont témoignent aujourd'hui les anciens corps de ferme en pierres sur la rive nord et l'appellation « Moulin Neuf ». Le plan d'eau a été recréé en 1970, remis en eau en 1977-1978, dans un but touristique, pour obtenir ce que l'on connaît aujourd'hui : locations de vacances, activités de loisirs, randonnées, dont le tour de l'étang de 3 km, en partie sur Pluherlin, Rochefort et Malansac.

La présence des cours d'eau explique le nombre important de moulins ; le cadastre napoléonien en présente 5 : Bois Bréhan, Bragou, Quénelet, Clergerel et Gueuzon. Des moulins à vent permettaient de poursuivre les travaux en période de basses eaux. Beaucoup ont disparu, comme à Clergerel, ou sont en ruines, tels celui du Moulin Rouge qui dépendait autrefois du château de Talhouët. Au Moyen Âge, les moulins, fours à pain et pressoirs étaient la propriété du seigneur ; les habitants de la seigneurie pouvaient les utiliser en échange de taxes, les banalités. Le dernier moulin à cesser son activité est celui de Bragou ; Albert Latinier a dû jeter l'éponge en 1983, à l'époque où les minoteries industrielles, grâce à l'électricité, avaient remplacé les traditionnels moulins.

Avec l'installation de boulangeries dans les bourgs, ainsi que les facilités de transport, le déclin des fours de campagne s'amorce au XX^e siècle. Durant la seconde guerre mondiale, à cause des restrictions alimentaires, certains fours sont

cependant restaurés dans les villages et serviront de nouveau pendant quelques années après le conflit, non seulement pour le pain, mais aussi pour la cuisson des pâtés après la tuerie du cochon. Ensuite, les chemins sont goudronnés et les boulangers font des tournées dans la commune.

Métier difficile que celui de meunier : soulever des sacs de 100 kilos de blé ou d'orge, monter et descendre l'échelle avec ce poids sur le dos, n'était pas de tout repos. Il devait aussi, quand il constatait que la consistance de la farine n'était plus convenable, démonter les meules de plus de 600 kilos pour recréuser au burin les sillons et rainures dans le granit et piquer la pierre.

Les sacs de farine, appelés « culasses » étaient livrés aux boulangers du secteur (Pluherlin, Molac, Rochefort). Les clients du meunier, qui lui avaient fourni un certain nombre de sacs de céréales, recevaient du boulanger, au fur et à mesure de leurs besoins, un poids de pain correspondant, la plupart du temps en boules de 4 ou 6 livres. Pour arriver au poids indiqué sur le ticket, la boulangère ajoutait la « pesée », une tranche supplémentaire ou du pain rassis qui servait pour la soupe. Les enfants de la campagne qui allaient au bourg à l'école, revendaient parfois avec le pain dû à la famille.

Heureusement, d'autres moments étaient plus festifs, en particulier celui de la tournée dans les fermes. On raconte qu'un de nos meuniers, parfois, au retour, somnolait, mais son cheval, le brave « Tito », qui connaissait bien le chemin, ramenait son maître et son chargement (sans jeu de mots) à bon port. Plus tard, il est arrivé que le camion d'un autre bascula dans le fossé (le modernisme n'a pas que du bon). L'automne venu, des filets adaptés aux vannes d'écluse permettaient des pêches miraculeuses ; les lessiveuses d'Albert se remplissaient alors d'anguilles

qu'il allait vendre au bourg.

Autre attelage, attendu deux fois par an, aux ponts de Bragou et de Quénelet, au pont des Dames ou de Saint Gentien, celui du cheval tirant l'alambic du bouilleur de cru. L'endroit de stationnement auprès d'un cours d'eau s'appelait l'atelier. Les producteurs de cidre, munis d'un laissez-passer délivré par les contributions indirectes, arrivaient avec leur barrique de cidre et leurs fagots de bois. En moyenne, une barrique de 220 litres produisait 20 litres de « goutte » à 50 degrés. Moments devenus rares, où tous les sens étaient mis en éveil, où une délicate alchimie faisait que l'on assistait au miracle de la transformation du cidre en eau-de-vie.

La suite au prochain bulletin (Les chemins de randonnées, les carrières...)

Y. L.

UNE PLACE DU SOUVENIR BIEN VIDE

En 2020, pour le 11 novembre, Pluherlin a célébré les cent deux ans de l'Armistice de 1918 d'une façon fort singulière : masqué et sans public.

Conforme à la tradition, cette cérémonie s'est déroulée à 11 heures, le 11^e jour du 11^e mois : c'est à ce moment que l'armistice a été rendu effectif.

Respectueux de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, ce fut l'occasion d'honorer tous les combattants, ceux d'hier et tout particulièrement les 63 soldats, enfants de Pluherlin, tombés au champ d'honneur lors de la grande guerre.

Depuis la loi du 28 février 2012, le 11 novembre est également une journée d'hommage à tous les morts pour la France, ceux d'aujourd'hui. Ce furent ainsi les noms de 20 soldats qui ont été cités inlassablement dans un moment lourd de solennité.

Une dernière Marseillaise, puis les rares personnes présentes emboîtent le pas du Maire... la place du souvenir est à nouveau vide.

La transmission de la mémoire de ceux qui ont versé leur sang pour défendre les valeurs de notre nation est un devoir face aux jeunes générations.



« Ceux qui ne comprennent pas leur passé sont condamnés à le revivre » disait Goethe et plus tard Churchill.

LA GRANDE MÉTAIRIE FAIT PEAU NEUVE...



Notre monument commémorial de la Grande Métairie nécessite quelques travaux pour enrayer les affres du temps. Il a donc été décidé de revoir attentivement les joints qui disparaissent progressivement sur les deux parties latérales : Cette tâche sera prise en charge par la commune.

Les pourtours seront, quant à eux, pris en charge par l'association du Souvenir Français : réfection des murets et ajouts de rosiers commémoratifs (il sera d'ailleurs peut-être fait appel à bénévolat pour cette dernière tâche car l'association manque de bras).

L'objectif est que tout soit réalisé pour novembre 2021 (moment le plus propice à la plantation des rosiers).

N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie si vous souhaitez participer à cette opération d'embellissement.



RAMASSAGE DÉCHETS CITOYEN



RÉUNION NATURA2000 - CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE



SÉANCE DE GYM AU MOULIN NEUF - PIEROKAMALI



SERVICES TECHNIQUES PLUHERLIN (OLIVIER CHOTARD, PASCAL SERAZIN, PATRICK GUEGAN)